

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
DU 10 SEPTEMBRE 2019**

Légende : P : présent, A : absent, E : excusé

NOMS PRENOMS	PRESENCE
JANKY Eustase (Président)	P
Collège A – Commission Recherche Pôle Guadeloupe	
GEOFFROY Michel	P
GASPARD Sarra	P
GROS Olivier	P
SAINTON Jean-Pierre	P
Collège A – Commission Formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BILBA-BOURGUIGNON Ketty	A
COLLARD Martine	P
FLORY Anny	P
Collège A - Commission recherche Pôle Martinique	
DANIEL Justin	P
JOSEPH Philippe	Procuration à M. GEOFFROY
SMITH RAVIN Juliette	P
ROUVILLAIN Jean-Louis	Procuration à M. DANIEL
Collège A - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
LAPOINTE Julien	Siège vacant
JEHEL Louis	P
ROOS Christophe	P
Collège B - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
ANTOINE-JONVILLE Sophie	P
CHICOT Pierre-Yves	A
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BOUDHAU Marlène	P
CLERGUE Manuel	P
LEMOINE Soazig	P
Collège B - Commission recherche Pôle Martinique	
L'ÉTANG Gerry	P
MAINGE Paul-Emile	A
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
DORVILLE René	P
MEZEN Chantal	P
SILPA Fabrice	A

Collège C - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
MATHOURAPARSAD	P
REMI Céline	A
Collège C - Commission recherche Pôle Martinique	
GALY Karine	P
JO Louis-Félix	A
Collège D - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
JACQUET Nathalie	P
Collège D - Commission recherche Pôle Martinique	
DÉSERT Gérald	P
Collège E - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
AZEDE Catherine	P
LETIN Grégory	P
Collège E - Commission recherche Pôle Martinique	
BERNADINE Jean-Marc	P
LARGEN Pascal	P
Collège F - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
COLLOT Moïse	P
Collège F - Commission recherche Pôle Martinique	
PELAGE Mirella	P
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BEHARY Franciane	P
VARDE Bruno	P
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
JEAN-BAPTISTE Pascale	P
MOULLET Didier	P
Doctorants - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
	Vacant
	Vacant
Doctorants - Commission recherche Pôle Martinique	
CLAUDE Jean-Philippe	P
MAJOR Peguy	Procuration à M. Claude
Collège Étudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
LARROUY James	P
ZESIR Laury	Procuration à Mme KARIOUA (suppléante)
RIPPON Carl	P
AGAPE Kéïza	P
DAVILLARS Enrick	A
TROMPETTE Thierry	Procuration à Mme BOURDIN (suppléante)
Collège Étudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
AUDAR Alvin	A
DURANTY Francesca	A

JACQUOT Elio	P
JOACHIM Rose	Procuration à M. JACQUOT
SAINT-FELIX Solène	A
TERRIEUX Declan	P
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
BENGOUBOU-VALERIUS Mendy	P
MARTINEZ Dominique	A
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
DERUSSY Odile	A
ROQUELAURE Philippe	A
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Martinique	
MARIE-JOSEPH Pierre	A
QUENEHERVE Patrick	A
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
GROUGI Sophie	A
VENGETO Frédéric	A
Invités Pôle Guadeloupe (sans voix délibérative)	
VAILLANT Jean (Directeur ED)	A
Invités Pôle Martinique (sans voix délibérative)	
MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN Odile (VP Pôle Martinique - Invitée de droit)	A
BERHET Dominique (Directeur ED)	A

L'ORDRE DU JOUR :

1. Validation du PV de la séance du Conseil Académique plénier du 2 avril 2019 et du 13 juin 2019 ;

Affaires pédagogiques

2. Calendriers universitaires des pôles 971/972 ;
3. Contrat pédagogique de licence ;
4. Maquettes OUI-SI ; (point retiré)
5. Tuteurs étudiants (Parcoursup) ;

Affaires scientifiques

6. Périmètre des laboratoires ;
7. Accréditation du CRILLASH ;

Ressources humaines

8. Mise à jour du Process Gestion du service des enseignants (sous/sur-service) ;
9. Grille indiciaire de rémunération des enseignants associés et invités ;

Affaires institutionnelles

10. Convention de consortium « développement de la bibliothèque numérique collaborative MANIOC » ;
11. Statuts de composantes ; (point retiré)
12. Questions diverses.

OUVERTURE DE SEANCE
(DEBUT DE LA SEANCE A 9 HEURES)

Le président :

Chers Collègues, prenez place s'il vous plaît. Je sais que vous êtes contents de vous retrouver, mais il nous faut travailler. Merci beaucoup de votre présence, bonjour à tous et à toutes. Madame CHAVIGNY, est-ce qu'on peut faire le point pour le quorum ?

Madame CHAVIGNY

Bonjour Président. En Martinique, il y a 19 présents, dont 3 procurations.

Le président :

Et en Guadeloupe, Monsieur DAVID ?

Monsieur DAVID :

En Guadeloupe, nous sommes 21, dont 4 procurations.

	TOTAL
PRESENTS	22+17 = 39
PROCURATIONS	2+3 = 5
TOTAL	44

QUORUM (31) :

ATTEINT

* * *

PROPOS LIMINAIRES DU PRESIDENT

Le président :

Le quorum est atteint, nous pourrions délibérer. Merci de votre présence pour cette rentrée universitaire. C'est la première réunion de l'année et j'espère que cela se passera bien pour cette nouvelle année. L'année dernière, nous avons essuyé les plâtres concernant Parcoursup. Cette année, nous avons pris d'autres dispositions pour que cela se fasse de façon différente et mieux. Le personnel administratif est chargé de vous aider dans vos démarches et j'espère que vous allez pouvoir profiter et faire en sorte que le taux de succès soit différent de celui de l'année dernière. Il y a une composante pour laquelle ça a fonctionné, mais pour les autres ça n'a pas bien fonctionné. Cette année, nous avons changé, les étudiants savent à l'avance et le personnel administratif est venu vers vous pour gérer de manière à ce que la rentrée soit faite de façon sereine et que les étudiants puissent bénéficier dès le début de l'année. Il faut donc retenir que notre objectif est le succès de nos étudiants en licence. Sans les étudiants, nous ne serions pas là, et il faut vraiment qu'on s'intéresse à eux.

Avant de continuer, nous avons des nouveaux étudiants qui ont été élus au CAC et je voudrais qu'ils se présentent.

Monsieur Elio JACQUOT :

Bonjour à tous, je m'appelle Elio JACQUOT, étudiant à la faculté de droit et d'économie, en master 1 économie appliquée.

Monsieur Declan TERRIEUX :

Bonjour à tous, je suis Declan TERRIEUX, je suis étudiant en L3 science politique à la faculté de droit et d'économie de la Martinique.

Monsieur Jean-Philippe CLAUDE :

Bonjour à tous, étudiant sur le pôle Martinique. Je suis doctorant en biogéographie, écologie et économie appliquée.

Le président :

On ne vous voit pas, je ne sais pas ce qui se passe. On ne voit qu'une partie de la salle.

Monsieur Justin DANIEL :

Bonjour Monsieur le Président, effectivement je vais demander aux étudiants de se rapprocher puisqu'il y a encore des places de part et d'autre.

Le président :

Et puis, je suis très heureux aujourd'hui d'avoir les deux VP CR, les deux VP CFVU, c'est quand même exceptionnel d'avoir les quatre dans un conseil. Voilà, est-ce que les étudiants de la Martinique ont fini de se présenter ?

Monsieur Justin DANIEL :

Oui, Monsieur le Président.

Le président :

On passe alors à la Guadeloupe pour les étudiants nouvellement élus au CAC.

Monsieur Carl RIPPON :

RIPPON Carl, étudiant en master 2 Economie appliquée.

Madame Kéïza AGAPE :

AGAPE Kéïza, étudiante en master 1 droit appliqué, et vice-présidente étudiante de l'université des Antilles.

Madame **KARIOUA** Cassandra :

KARIOUA Cassandra, élue étudiante, je suis en L3 droit à l'université de Martinique.

Madame **BOURDIN**:

Je suis étudiante en L1 biologie.

Monsieur James LARROUY :

James LARROUY, élu au CAC CFVU, étudiant en mathématiques.

Le président :

Merci beaucoup, bienvenue aux étudiants qui ont rejoint le CAC.

MODIFICATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Le président :

On va commencer l'ordre du jour. Monsieur DAVID, il y a des modifications dans l'ordre du jour, pouvez-vous les annoncer ?

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Initialement, il était prévu qu'on valide deux PV, celui du 13/06/2019 ne peut pas être présenté, la société de transcription était également en vacances durant le mois d'août et donc nous attendons sa transcription pour le prochain CAC.

Ensuite, le point « OUI-SI » a été retiré parce qu'elle relève d'une validation polaire. Nous avons ajouté la modification de la PACES (ce sont des petites modifications mineures mais que nous présentons dans ce premier CAC de l'année). Nous avons ajouté dans la rubrique « Ressources

humaines » la publication d'un poste de MCF contractuel, et nous avons retiré dans la rubrique « Affaires institutionnelles » les statuts de composantes (il y a eu une erreur, le CAC n'est pas concerné par la validation des statuts).

Le président :

Merci Monsieur DAVID. On va commencer l'ordre du jour...

Madame Soazig LEMOINE :

Les questions diverses, Monsieur le Président...

Le président :

Oui, le moins possible...

Madame Soazig LEMOINE :

J'en ai une. Nous sommes à quelques jours après la rentrée et j'entends dire que dans certaines filières il n'y a que deux ou trois étudiants parce que les filières vont ouvrir. Monsieur le Président, on parle d'heures complémentaires, on avait mis des restrictions en disant qu'il fallait un minimum de dix personnes, donc j'aimerais qu'on s'astreigne à nos propres règles et qu'un bilan soit fait au niveau de toutes les composantes. J'entends dire qu'il n'y a que deux étudiants dans une filière que je connais, et comme les étudiants sont déjà inscrits, on est obligé de continuer à les garder. Or, on a mis des règles quand même. J'aimerais donc qu'on fasse un point là-dessus.

Le président :

D'autres questions diverses ?

Monsieur Justin DANIEL :

Oui Monsieur le Président, on a deux questions pour la Martinique. La première, c'est Madame SMITH RAVIN.

Madame SMITH RAVIN :

Bonjour Monsieur le Président, bonjour à tous les collègues de Guadeloupe et de Martinique, et bonne rentrée. C'est juste une question qui m'a été adressée sur les jurys des étudiants de M2 d'histoire. Apparemment, ce n'est pas encore résolu et certains sont en attente des résultats pour s'inscrire en master. Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'il en est ?

Monsieur Justin DANIEL :

Il y a une deuxième question, Monsieur le Président, que je vais poser. Il s'agit de l'adhésion de l'Université des Antilles au TGIR, qui concerne plus particulièrement le problème national de biodiversité. Quelle suite sera réservée à cette demande d'adhésion de l'UA, à ce qui me semble important ?

Le président :

Bien, s'il n'y a pas d'autres questions diverses, on va commencer par le premier point de l'ordre du jour.

1. VALIDATION DU PV DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 02/04/2019

Monsieur Justin DANIEL

Monsieur le Président, si vous permettez, j'ai une remarque générale concernant ce PV. Nous avons pu en prendre connaissance en amont et chacun a pu observer qu'il y a souvent des passages « inaudibles » liés à des problèmes techniques, ce qui rend difficilement exploitable le PV. Il y a aussi, mais ce n'est la faute de personne, des erreurs sur la transcription des noms. Je pense que ça demande un vrai travail de... On peut l'adopter mais il faut aussi réfléchir à des modalités de correction pour que le PV soit fiabilisé.

Le président :

Je vous remercie. Effectivement, il y a des fautes d'orthographe et c'est important de parler très clairement près du micro et que l'on ne parle pas en même temps. Pour l'entreprise chargée de transcrire, c'est très difficile. Il faudrait aussi qu'on apprenne à nous présenter peut-être, ou alors à chaque fois que quelqu'un prend la parole, il faudrait que quelqu'un donne le nom de la personne pour qu'on puisse mettre un nom en face des paragraphes. Quelquefois l'entreprise ne met pas de nom et enchaîne naturellement des propos d'un collègue à un autre, tout simplement parce que l'entreprise n'a pas le nom. Effectivement, il faut qu'on fasse attention. Essayons de parler strictement dans le micro, parlons fort et peut-être se présenter à chaque fois qu'on prend la parole. Ce sera beaucoup plus facile et ça permettra d'avoir moins de fautes. Pour répondre à votre question, malgré toute l'attention que nous portons, nous laissons aussi des fautes derrière nous, mais nous allons encore relire à plusieurs reprises. Monsieur DAVID ?

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Je voulais dire qu'aujourd'hui on tente une petite amélioration, c'est qu'on va enregistrer des deux côtés. Cela paraît évident mais on ne l'avait jamais fait jusqu'alors. On enregistrerait depuis la Guadeloupe avec les difficultés qu'on peut avoir de capter correctement un peu plus de paroles en Martinique. À partir d'aujourd'hui, on va avoir un double enregistrement, et donc on peut peut-être escompter une amélioration de la qualité pour les prochaines séances.

Le président :

Cela ne changera rien si les collègues ne parlent pas distinctement et si elles parlent en même temps que les autres, et si on ne se présente pas. Donc, à partir de maintenant, on va essayer de se présenter. Effectivement, il y a des petites erreurs, mais en dehors de ces petites erreurs, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? S'il n'y a pas de remarques, est-ce qu'on peut passer au vote en prenant en considération ces erreurs et en essayant de voir si on peut les corriger ? Qui ne prend pas part au vote ? La Martinique ?

Monsieur Justin DANIEL :

Une personne ne prend pas part au vote.

Le président :

En Guadeloupe, nous avons cinq personnes qui ne prennent pas part au vote. Qui s'abstient ?... Et en Martinique ?

Monsieur Justin DANIEL :

Aucune abstention.

Le président :

Idem pour la Guadeloupe. Qui vote contre ? Bien merci beaucoup. On passe au point suivant.

POINT 1 : PV de la séance du 2 avril 2019	<i>Nombre de votants</i>	44
	Ne prend pas part au vote	6
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	38

AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

2. CALENDRIERS UNIVERSITAIRES DES POLES 971-972

Le président :

Madame LEMOINE.

Madame Soazig LEMOINE :

J'ai une question d'ordre général. On a les calendriers pour les deux pôles, est-ce que tout le monde est passé en trois sessions ? Je trouve que c'est un peu bizarre qu'une université a trois sessions dans certains cas et quatre sessions dans d'autres cas. Je ne sais pas si quelqu'un peut me dire pour le pôle Guadeloupe et le pôle Martinique ?

Le président :

Quelqu'un peut répondre ? Madame COLLARD pour la Guadeloupe et Monsieur JEHEL pour la Martinique ?

Madame Martine COLLARD :

Oui, sur le pôle Guadeloupe, toutes les formations sont en trois sessions.

Le président :

Et la Martinique ?

Monsieur Louis JEHEL :

Je n'ai pas l'information avec certitude. À ma connaissance, c'est deux sessions. On va confirmer.

Madame Soazig LEMOINE :

C'est quatre sessions.

Le président :

Monsieur JEHEL, Madame LEMOINE nous dit que c'est quatre sessions.

Madame Soazig LEMOINE :

C'est trois ou quatre sessions.

Le président :

Il n'y a pas deux sessions, c'est trois ou quatre sessions.

Monsieur Louis JEHEL :

On a deux sessions par semestre.

Le président :

Ça fait donc quatre sessions.

Madame Soazig LEMOINE :

Je trouve que pour faire quelque chose d'unique et qu'on aille tous dans le même sens, ce serait quand même de dire toute l'Université des Antilles, sauf peut-être quelques formations (mais non, normalement), soit trois sessions, soit quatre sessions.

Le président :

Monsieur LETIN voulait prendre la parole à avant. Après, je donne la parole à Madame COLLARD. Monsieur LETIN, prenez un micro, c'est enregistré.

Monsieur Grégory LETIN :

Je voudrais juste soulever quelque chose que j'ai observé au niveau de la proposition des calendriers des pôles. Je déplore simplement que pour le deuxième semestre, la fin de la période de

réorientation, les cours reprennent avant même que la période de réorientation pour les L1 ne soit terminée, notamment pour l'UFR SJE ou l'UFR SEN en L1, L2 et L3 particulièrement. Donc, ça va être difficile pour les étudiants qui souhaitent se réorienter puisque les cours commencent avant même que la réorientation soit terminée. Pour les autres UFR ou composantes des autres pôles, c'est bien respecté.

Le président :

On posera la question aux étudiants tout à l'heure. Madame COLLARD, vous vouliez prendre la parole ?

Madame Martine COLLARD :

Sur le calendrier du pôle Martinique, je vois trois sessions en mai, septembre et juin. Il n'y a pas de deuxième session pour le premier semestre, il me semble.

Le président :

OK.

Madame Martine COLLARD :

Et si je peux répondre sur la réorientation, en Guadeloupe c'est l'UFR de médecine qui demande que la date soit au 15 janvier. On en a longuement discuté en CFVU polaire ici. C'est la responsabilité des étudiants de se réorienter le plus tôt possible. Ils savent quand même assez tôt dans le semestre s'ils vont se réorienter. Ils ont la possibilité de chevaucher sur la période de cours, mais ils ont aussi largement le temps avant pour se réorienter. C'est plus une facilité qu'une complication qui leur est donnée.

Le président :

Monsieur GROS a demandé la parole, avant de donner la parole aux étudiants.

Monsieur Olivier GROS :

Je voulais faire la même remarque pour dire qu'il y a bien trois sessions sur le document fourni.

Le président :

D'accord. Est-ce que les étudiants peuvent prendre la parole concernant ce chevauchement ? Est-ce que ça vous gêne ou pas ? Monsieur LARROUY ?

Monsieur James LARROUY :

Nous avons demandé en CFVU que les réorientations soient harmonisées puisque chacun avait sa période de réorientation et ça ne coïncidait pas tout le temps. On est donc arrivé à cette décision. Effectivement, la question était de savoir s'il est utile de mettre une longue période de réorientation, sachant qu'un étudiant sait dès la fin du premier semestre. Après, l'UFR de médecine a eu des prérogatives. Il s'agit juste d'inviter les étudiants à se réorienter au bon moment, c'est tout.

Le président :

En fait, ça ne pose pas de gros problèmes, d'accord. Voilà, est-ce qu'on peut voter le document ? Oui, Monsieur LARROUY ?

Monsieur James LARROUY :

Au niveau du pôle Guadeloupe, sur le document annexe, il est omis deux choses : le Village associatif le 10 et 11 septembre et ??? (inaudible) On voulait avoir s'il est possible d'avoir un jeudi après-midi et un mardi après-midi pour ceux qui le veulent, à savoir le 10 octobre.

Madame Martine COLLARD :

Monsieur le VP Étudiant, nous avons appris que le conseil polaire avait demandé de repousser les dates. D'ailleurs, c'est la remarque qui a été faite en CFVU. Vous avez suggéré de placer les dates du

Village associatif un peu plus tard dans le semestre. Les demi-journées du Village associatif n'apparaissent pas parce que le conseil polaire nous demande de modifier les dates pour des raisons de contrat, d'engagement avec les prestataires. Peut-être que Monsieur GEOFFROY pourrait dire ce qui s'est passé en conseil polaire ? J'ai appris ça hier et donc voir à repasser en CFVU à notre prochaine réunion. On donnera des dates du Village associatif, ce sera voté au prochain conseil académique.

Le président :

Merci.

Monsieur Manuel CLERGUE :

En comparant les deux calendriers, je m'étonne de la différence de journées banalisées. Il y en a beaucoup plus en Guadeloupe, j'aimerais savoir pourquoi.

Le président :

Bien, une date sera revue en CFVU en Guadeloupe par le conseil polaire. Madame ANTOINE.

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE :

Ce qui apparaît sur le calendrier universitaire pôle Guadeloupe balayé en CFVU, on a des dates qui sont mentionnées tout en haut, notamment le Village associatif. Je voudrais savoir si on peut effectivement réutiliser le créneau pour des cours, si on doit barrer ce qui est mentionné en haut puisque ce n'est pas conforme à ce qui est dit par la suite ? Je pense qu'il y a eu un problème de mise à jour du document.

Madame Martine COLLARD

Effectivement, sur le premier document, le document « Calendrier de l'année », dans l'en-tête, il faut supprimer les dates des Villages associatifs.

Le président :

Madame LEMOINE demande si elle peut utiliser ces plages horaires pour faire des cours. Pour moi, il n'y a pas de souci. Voilà, il faut qu'on avance, on va passer au vote.

Madame Marlène BOUDHAU :

Nous n'avons pas eu de réponse sur la réorientation.

Le président :

??? (00'27'09, inaudible, qualité son).

Madame Marlène BOUDHAU :

OK, je n'avais pas entendu.

Le président :

On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? On passe au point suivant.

POINT 2 : Calendriers universitaires des pôles 971/972	Nombre de votants	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	44

3. CONTRAT PEDAGOGIQUE DE LICENCE

Le président :

Madame COLLARD, je vous laisse présenter l'offre pédagogique.

Madame Martine COLLARD :

Nous avons l'obligation par l'arrêté sur la dernière année de licence, d'établir un contrat pédagogique avec chaque étudiant de licence, qu'il soit en parcours aménagé « Oui-si » ou pas. Le document que nous avons était une proposition de la AMUE de dématérialiser la gestion du contrat pédagogique. Vous avez un modèle qui a été personnalisé pour l'université de Grenoble. Comme les CFVU polaires avaient donné leur accord, nous avons demandé à la MU la possibilité d'installer l'application. La DSIN est en train de l'installer. Nous n'avons pas pu éditer le contrat propre de l'Université des Antilles, mais il semble possible de changer le logo et d'adapter le document aux besoins spécifiques. En page 2 par exemple, on voit qu'il y a différentes modalités pédagogiques et méthodes de formation qui correspondent à ce que nous proposons à l'Université des Antilles, des licences en trois ans, des dispositifs « Oui-si ». Tous ces éléments nous assurent qu'ils sont paramétrables et qu'on pourra les personnaliser pour l'offre de l'Université des Antilles. Malheureusement, l'application n'est pas encore parfaitement installée. La question est de savoir si on adopte cette solution, sachant que c'est en partie installé.

Le président :

Quels sont les avantages et les inconvénients ?

Madame Martine COLLARD :

L'avantage est que c'est dématérialisé. Je pense que ce sera intégré à Apogée et dès qu'on aura configuré le parcours de chaque étudiant, si le parcours étudiant est en « OUI-SI » L1 en deux ans, s'il est en « OUI-SI » renforcement disciplinaire, tout cela sera configuré automatiquement et le document sera édité automatiquement. L'autre solution serait d'éditer les contrats un peu plus manuellement, ce qui va évidemment surcharger le travail de scolarité.

Le président :

Madame ANTOINE.

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE :

Merci Monsieur le Président. Il a été discuté en CFVU Martinique, l'opportunité de faire apparaître la liste des cours dans lesquels les étudiants sont inscrits pédagogiquement, de façon à clarifier les choses, autant pour les étudiants que pour les équipes administratives, parce que c'est ce qui pose problème en général au moment des jurys. Des gens qui ont passé un examen en croyant avoir à le passer alors qu'ils l'ont déjà acquis, ce genre de choses. En interne, on voit les choses avec un relevé et une signature qui n'a aucune valeur officielle mais du moment où il existe un contrat pédagogique, s'il fait apparaître les matières que doit passer l'étudiant dans lesquelles il s'est inscrit, je pense que ça peut régler un certain nombre de problèmes, en particulier pour les doublants, les gens qui changent de mention etc. En plus, si c'est intégré dans Apogée, j'imagine qu'il y a moyen de récupérer les inscriptions pédagogiques de l'étudiant sans que cela pose de problème technique. En tout cas, ça représenterait un plus pour les composantes. Merci.

Madame Martine COLLARD :

On a prévu d'intégrer à ce document l'enquête du parcours « OUI-SI », l'inscription dans chaque vœu, je pense que c'est géré dans Apogée, je ne sais pas si ce sera adjoint.

Le président :

Monsieur CLERGUE.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Merci Monsieur le Président. Ce contrat pédagogique ne vient pas se substituer aux inscriptions pédagogiques ?

Madame Martine COLLARD :

Non.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Ce serait bien de pouvoir les annexer au document mais il faudrait que l'étudiant ait la démarche de faire l'inscription pédagogique qui avait valeur d'un contrat pédagogique jusqu'à présent. Là, c'est informatique, je pense que c'est une avancée, c'est bien de le faire, mais il faut avoir les deux systèmes avec l'inscription pédagogique par unité d'enseignement et ce contrat pédagogique.

Le président :

Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS :

Pour rebondir un peu là-dessus, surtout que les étudiants prennent une certaine marge, bougeaient un petit peu, changeaient leur inscription pédagogique en début de semestre. Ce contrat, ils le signent en début d'année, et donc s'il faut que ça change ensuite, il faut refaire le contrat et ça peut être compliqué d'indiquer dans ce contrat l'inscription pédagogique, à mon avis.

Madame Martine COLLARD :

Je ne suis pas certaine que ce soit adjoint au document sera la maquette. Pour les inscriptions, je ne suis pas certaine que ce soit prévu. En fait, vous confirmez que ce serait problématique. On peut penser que dans ce document on intégrera l'ensemble des enseignements à suivre, ce que l'étudiant a validé, ce à quoi il s'est inscrit, ça ferait partie... ce n'est pas du supplément au diplôme qui apparaîtra à la fin... On peut faire à partir d'Apogée, mais ce ne sera pas associé au contrat. Ce contrat est un contrat moral, on a bien précisé qu'il n'avait aucune valeur juridique. Si l'étudiant s'engage à suivre un OUI-SI en deux ans, s'il est souvent absent, s'il ne suit pas les engagements qu'il a pris, ce contrat n'a pas vraiment de moyens de rétorsion.

Le président :

Monsieur LETIN.

Monsieur Grégory LETIN :

Monsieur le Président, il y a une prise de parole à la Martinique. Monsieur JACQUOT souhaite s'exprimer.

Monsieur Elio JACQUOT :

Après avoir présenté les avantages de ce dispositif, je voulais savoir s'il y a des inconvénients identifiés ? Si oui, lesquels ?

Madame Martine COLLARD :

Non, je n'en vois pas. Je pense que ça va faciliter le travail de la scolarité. Bien sûr, il faut veiller que le document soit signé manuellement par le directeur des études et l'étudiant. Si, dans chaque licence première année, il y a un directeur des études normalement dédié au « OUI-SI », il devrait suivre quand même le parcours de l'étudiant, le rencontrer au début du semestre pour signer ce contrat. Non, je ne vois pas vraiment d'inconvénient.

Monsieur Michel GEOFFROY :

Monsieur LETIN.

Monsieur Grégory LETIN :

Je voulais juste signaler que le document que nous avons en séance n'est pas le même que nous avons reçu par mail. Cependant, j'ai l'agréable surprise de constater que celui qui est en séance retrouve tous les éléments que je voulais faire comme observations. Du coup, je n'ai presque plus rien à dire, si ce n'est que je suis content de savoir que la DSIN va effectivement mettre en place des choses. Quels sont les délais qui vous ont été proposés pour ce soit mis en place et que ce soit opérationnel ?

Madame Martine COLLARD :

La AMUE a mis à disposition l'application début septembre, elle est donc en train d'être implémentée à l'université. Je pense qu'il faut que ce soit fait avant la fin du premier mois des enseignements. Quant à la version, je crois qu'il y avait une version provisoire, Monsieur DAVID ?

Monsieur Jean-Charles DAVID :

La Guadeloupe m'avait transmis une version marquée « projet » que j'ai naturellement transmise aux membres du CAC. À l'approche du conseil académique, on a essayé d'avoir la version définitive que les étudiants auraient entre les mains, et c'est à ce moment-là qu'on a préféré vous présenter la version de l'université qui a créé ce logiciel pour se rapprocher de la version finale.

Le président :

OK. La Martinique ?

Madame Juliette SMITH RAVIN :

C'est juste pour dire que c'est un document que j'approuve, et surtout la charte anti-plagiat et anti-sexisme. J'aimerais savoir si ces chartes existent, pour que nos étudiants soient au courant de cela, en particulier le plagiat comme c'est le cas de plus en plus dans les mémoires de master.

Madame Soazig LEMOINE :

J'avais la même question !

Le président :

J'avoue que c'est une colle... Est-ce que ça existe ?

Madame Martine COLLARD :

Je sais que nous avons acquis un logiciel anti-plagiat. Maintenant, est-ce qu'une charte anti-plagiat existe, il me semble que le responsable du sujet a proposé une charte.

Madame Soazig LEMOINE :

J'ai une question sur l'anti-plagiat. Quand je lis le but de ce document, c'est quand même marqué un contrat en l'établissement et l'étudiant, sur un contrat pédagogique, où l'étudiant précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite. Et là, je trouve que si le document met juste ce qu'il veut faire dans la vie (projet de formation), on n'a pas associé les mesures d'accompagnement au document. Tutorat, soutien, renforcement disciplinaire etc., tutorat, on a surtout ça en première année, soutien, je ne sais pas, et renforcement disciplinaire, on n'a pas. J'ai peur que dans notre université des Antilles, on n'ait pas grand-chose comme accompagnement à proposer aux étudiants.

Le président :

Quels étudiants ?

Madame Soazig LEMOINE :

Bah les étudiants de licence.

Le président :

Il y a un tutorat qui existe, des groupes de soutien, de médiation...

Madame Soazig LEMOINE :

Non mais là c'est marqué « développement personnel et professionnel », je ne sais pas si on a ça dans notre université, mais il faudrait quand même avoir une liste récente de ce qu'on propose aux étudiants en accompagnement. Et ça, j'aimerais bien l'avoir, la liste.

Monsieur Elio JACQUOT :

Je viens d'observer quelque chose concernant les différentes chartes qui sont présentes. Nous, étudiants, nous avons en projet de proposer l'année prochaine une charte concernant l'engagement étudiant. Peut-être qu'il serait intéressant d'y penser, de façon à ce que quand nous allons la proposer qu'elle puisse être intégrée à ce système.

Le président :

C'est intéressant. Je pense qu'il faudrait proposer de passer au niveau des CFVU et proposer après au CAC. Mais ça demande quand même une discussion.

Madame Soazig LEMOINE :

Il existe déjà un document.

Le président :

Non mais ils veulent proposer leur charte au niveau de l'université des Antilles. Monsieur LARROUY.

Monsieur James LARROUY :

J'ai une autre interrogation sur la première page en bas de page. On demande si les étudiants ont des raisons spécifiques, et en dessous on demande à l'étudiant s'il a déposé une demande et trois cases à cocher. Qui valide les demandes ? Quand faut-il le faire ? Quand est-ce que l'étudiant a une réponse ?

Madame Martine COLLARD :

Je pense que c'est l'étudiant qui va remplir ce document ? Je ne suis pas certaine d'avoir compris votre question.

Monsieur James LARROUY :

Je répète ma question. Quand l'étudiant demande un statut particulier, qui donne le droit ? Et quand l'étudiant a une réponse quand il fait la demande ?

Madame Martine COLLARD :

Ça dépend sans doute des situations et des statuts. En ce qui concerne l'étudiant sportif, artiste ou en situation de handicap, je pense que c'est la scolarité. Je suppose que « étudiant engagé », ça entre dans le cadre de la valorisation de l'engagement étudiant dont vous parliez tout à l'heure et pour lequel nous avons déjà un document. Et là, c'est validé par une commission polaire du même nom, puis par le responsable de la formation.

Monsieur James LARROUY :

J'ai une dernière question. Dans ce cas-là, à quel moment l'étudiant peut remplir le document ?

Madame Soazig LEMOINE :

Je peux en parler puisqu'une étudiante est venue me poser la question pour trouver le document qui était très difficile à trouver, mais je connais bien l'université, j'ai réussi à le trouver. Sur la date, il est marqué que c'est avant le 15 octobre qu'il faut rentrer l'engagement étudiant. Je pense que c'est pour le semestre d'après ? Il me semble qu'on a vu ça à la CFVU ? Vous n'étiez pas encore en CFVU, mais on a donné des dates, n'est ce pas Martine ?

Madame Martine COLLARD :

Oui, sur le document qui décrit le dispositif. On avait fixé des dates pour la première année. Et puis, il y a des dates que je n'ai plus en tête mais qui sont sur ce document.

Monsieur Jean-Philippe CLAUDE :

Excusez-moi, juste pour une information concernant le dispositif de l'engagement étudiant. Normalement, tout est précisé dans le dispositif, mais vers quel service l'étudiant doit se diriger pour déposer le dossier ? On parle encore de ??? (inaudible) au niveau de la scolarité. Par contre, je profite pour demander quand une communication sera faite au niveau de ces documents, puisque le dispositif de l'engagement étudiant, les documents seront déposés en ligne sur le site web, mais il n'y a pas de communication auprès des étudiants.

Madame Soazig LEMOINE :

C'est exact. En tant que membre de la CFVU, il y a des étudiants qui m'ont posé la question. Mais quand j'en parle à mes autres collègues, s'ils sont sollicités par les étudiants, ils ne connaissent pas. Les étudiants m'ont dit que quand ils s'étaient inscrits, ils n'avaient pas vu ces documents, même RSE et VEE, ils n'ont pas été sollicités pour les remplir. C'est pour ça que je l'ai retrouvé sur le site de l'université des Antilles. Il y a donc une amélioration à faire en termes de communication.

Le président :

Qui envoie ces documents ?

Madame Martine COLLARD :

Le pôle communication.

Madame Soazig LEMOINE :

Normalement, l'étudiant qui s'inscrit devrait voir en ligne « Si vous avez un régime spécial étudiant à demander, si vous voulez une valorisation... », mais il n'y a pas ça. J'ai regardé avec un étudiant, ce n'est pas clair, ce n'est pas évident.

Le président :

Il faut prendre note pour qu'on puisse faire une communication. Monsieur LETIN, puis on arrête la discussion sur ce dossier.

Monsieur Grégory LETIN :

Merci Monsieur le Président. Dans la mesure où ce contrat pédagogique sera en ligne, il y a toujours la possibilité d'ajouter des liens vers les documents. Comme l'étudiant va être obligé de le signer, il va être obligé de le consulter, ça l'informer sur ses droits et les différents dispositifs qui peuvent l'accompagner. J'ai aussi une requête à faire à la DSIN : lorsque ça va être mis en place, s'il vous plaît, mettre en place les outils de pilotage pour ne pas trop charger nos scolarités qui sont déjà assez chargées, de manière à ce qu'on puisse faire le suivi simplement. Il faut qu'on puisse aussi faire la gestion de ce contrat de façon la plus aisée possible de manière à ce qu'on ne puisse pas trop charger nos scolarités.

Le président :

C'est donc un document imparfait mais qui va s'améliorer au fur et à mesure. On a pris en considération les remarques qui ont été faites. Monsieur DAVID va s'organiser pour faire la communication. Compte tenu de ces remarques, est-ce qu'on peut valider le document ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci beaucoup.

POINT 3 : Contrat pédagogique de licence	<i>Nombre de votants</i>	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0

	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	44

4. MAQUETTES OUI-SI

Le président :

Je rappelle qu'on a retiré la maquette OUI-SI et on a gardé le point 5.

5. TUTEURS ETUDIANTS (PARCOURSUP)

Le président :

Ce document vous est proposé. Jusqu'à maintenant, les étudiants de licence n'intervenaient pas comme tuteurs du dispositif OUI-SI. Compte tenu du désir des étudiants de L3 pour intervenir auprès des étudiants de L1 OUI-SI, je trouve que c'est une bonne expérience pour eux, et c'est pourquoi nous vous proposons ce document. Jusqu'à maintenant, c'étaient les masters et les doctorants qui intervenaient. Voilà, il s'agit juste d'ajouter les étudiants de L3 dans le parcours des tuteurs. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je propose de passer au vote. Oui, une question Monsieur LARROUY.

Monsieur James LARROUY :

J'ai une question et une remarque. C'est très bien, néanmoins je ne sais pas combien d'heures auront les tuteurs. Aujourd'hui, ce sont des contrats de 24 heures. Or, en 24 heures on ne peut pas faire grand-chose, surtout quand vous avez trois ou quatre groupes à faire. Donc, quand il faut avoir des étudiants pour avoir les cours, ce n'est pas extraordinaire. Et puis, il faudrait que l'accueil puisse afficher les informations qu'elles reçoivent concernant le tutorat car bien souvent les étudiants ne sont pas au courant, et donc ils cherchent les salles quand il y a le tutorat. Ce n'est pas affiché et finalement les étudiants n'y vont pas. C'est un dispositif qui ne peut pas fonctionner s'il n'y a pas de communication là-dessus.

Le président :

Monsieur CLERGUE.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Je vais dans le sens de Monsieur LARROUY sur l'accompagnement des tuteurs. Il semble important qu'on puisse mettre en place un ensemble de dispositifs permettant d'encadrer leur travail qui est très important. Sur l'information des étudiants concernant les tutorats, je pense que cela peut s'améliorer, mais il me semble que c'est déjà affiché sur les panneaux. Mais bon, on peut renforcer peut-être cette information et diffuser sur les comptes Facebook de la faculté.

J'ai aussi une question, Monsieur le Président, concernant cette commission ad hoc sur la composition, ou en tout cas sur le périmètre de cette commission ad hoc. Ce sera une commission ad hoc par composante ou polaire ? Qui va la désigner ?

Le président :

Je pense que la commission est déjà en place. C'est une commission polaire, je crois.

Madame Martine COLLARD :

Il me semble qu'il y avait les deux VP CFVU, non ? C'est polaire.

Monsieur Manuel CLERGUE :

C'est spécifique au tutorat ici sur le document...

Le président :

On va vérifier la question. Concernant l'affichage, je pense qu'il faudrait que l'équipe de la composante pourrait prendre en charge ces tuteurs ? Est-ce que vous proposez un dispositif différent pour accompagner les tuteurs ?

Monsieur Manuel CLERGUE :

En général, ce sont les directeurs des études qui accompagnent les responsables de chaque unité d'enseignement pour les tutorats des étudiants dans les parcours. Pour le parcours OUI-SI, comme il s'agit de publics potentiellement en difficulté (c'est pourquoi ils ont été versés dans le parcours aménagé), je pense qu'il faudrait un tutorat spécifique éventuellement, avec des personnels, des enseignants spécialisés. Je pense notamment à des enseignants des ESPÉ. Je pense que l'accompagnement des étudiants en OUI-SI est quelque chose de complexe. Même les enseignants du supérieur n'ont pas l'habitude de gérer ce genre de public, et donc je pense que peut-être avec les ESPE ou les enseignants du secondaire, il y a quelque chose à faire sur l'accompagnement du tutorat pour les étudiants en parcours aménagé.

Concernant l'information du tutorat, oui, on va faire des efforts puisqu'elle ne passe pas correctement visiblement. On va améliorer dès qu'on a les informations.

Le président :

Il faudrait donc que toutes les composantes fassent la même chose, une formation sur le tutorat. Et puis, il faudrait peut-être qu'on voie avec les ESPÉ pour voir comment accompagner les tuteurs. Oui, Madame ANTOINE ?

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE :

Juste une remarque par rapport au fait que le dispositif en place pour les OUI-SI prévoit déjà un directeur des études qui peut faire office de référent pour les tuteurs qui sont spécifiquement adressés au dispositif OUI-SI. Si la composante le souhaite, elle peut utiliser le dispositif prévu avec les heures référentiel. L'établissement est donc déjà armé pour y répondre. Et puis, sur le tutorat classique, cela relève d'une volonté de la composante en investissement des enseignants, et je pense qu'on a tous besoin de progresser sur la communication pour arriver à capter les étudiants. C'est toujours difficile de faire participer les étudiants à des enseignements facultatifs. En général, on arrive à avoir du monde dans les périodes qui sont juste avant les examens. Cette année, par exemple à l'UFR STAPS, on a prévu dans la période entre la session 2 et la session 3, un temps fort en tutorat car on sait que les étudiants sont captifs à ce moment-là normalement. Et, on a du mal, donc il faut qu'on déploie nos efforts pour le reste du temps parce que c'est un dispositif, contrairement à ce que vous avez l'air de suggérer, qui peut fonctionner quand même, si les gens viennent. Mais il ne fonctionne pas avec ceux qui viennent une fois sur quatre ou juste avant les examens... Chacun doit faire des efforts aussi... L'établissement est quand même déjà armé en termes d'organisation par rapport à ça.

Le président :

En dehors de tout cela, je pense qu'il faut un engagement des enseignants. L'année dernière, on n'a pas pu évaluer Parcoursup, mais il y aura l'obligation de le faire cette année. Cela veut dire d'évaluer le taux de succès. On se rend compte en fin d'année que c'est Madame ROLNIN qui s'est tapé toutes les évaluations, qui vous a harcelés pour avoir les données afin de remplir les documents. Cette année, nous allons commencer très tôt et j'ai demandé à ceux qui prennent des étudiants en OUI-SI car il faut vraiment qu'on sache combien d'étudiants ont suivi ces parcours de remédiation ou spécifiques, pour pouvoir calculer le taux de succès par rapport à ceux des autres étudiants, et le taux global. Madame LEMOINE ?

Madame Soazig LEMOINE :

Il y a quand même un observatoire qui peut faire ce genre de choses. Après, normalement les tutorats ont leur liste d'émargement, et donc c'est facile d'identifier les étudiants ayant suivi le tutorat.

Le président :

Je ne sais pas s'il y a une liste d'émergence ?

Madame Soazig LEMOINE :

J'espère qu'il y en a une parce qu'on paie les étudiants tuteurs en fonction de la liste d'émergence... S'il n'y a pas de liste d'émergence, j'espère qu'on ne finance pas un cours dont on n'est pas sûr qu'il ait lieu.

Le président :

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur LARROUY ;

Monsieur James LARROUY :

Ce n'est pas une question, juste une précision. Le tutorat apparaît très souvent dans l'emploi du temps. L'étudiant sait donc qu'il y a tutorat, et s'il veut y aller, il ira. Effectivement, il y a des listes d'émergence. Une heure qui n'est pas spécifiée par un émergence n'est pas payée.

Le président :

Merci pour la précision. Très bien, Chers Collègues, nous allons avancer un peu et je propose qu'on vote ce document. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? En Martinique ?

La Martinique :

Unanimité.

Le président :

Ici aussi en Guadeloupe, merci. Nous allons passer au point suivant.

POINT 4 : Tuteurs étudiants (Parcoursup)	<i>Nombre de votants</i>	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	44

5. MODIFICATION DE LA PACES

Le président :

Je donne la parole à Monsieur DAVID.

Monsieur Jean-Charles DAVID :

On nous a transmis une modification du concours des premières années pour les enseignements de santé. Ces modifications consistent à supprimer l'UE 13, médicaments et autres produits de santé, pour la rentrée 2019, ainsi que la durée des épreuves « la cellule et les tissus » à 45 minutes au lieu d'1h15. Ces modifications entraînent en cascade la modification de toute la maquette et l'évaluation des résultats du concours. Vous avez les documents relatifs à ces modifications.

Le président :

En médecine, on a voté en fin d'année, mais il était trop tard pour faire une information. C'est pour cela que c'est arrivé tardivement, mais j'ai demandé qu'on les ajoute. Cela fait partie des informations obligatoires avec les maquettes. Est-ce qu'il y a des questions concernant ces petites modifications ? S'il n'y a pas de question, on va passer au vote. Oui, une question ?

Madame Kéïza AGAPE :

Je vois qu'il y a une modification sur les épreuves de l'enseignement UE2B. L'épreuve est amputée de 30 minutes. Est-ce que l'épreuve correspond à 60 minutes ?

Le président :

Tout à fait. On a réduit le nombre de questions. (je rappelle à tous qu'il ne faut pas oublier d'annoncer votre nom...)

Madame Kéïza AGAPE :

Est-ce qu'il y a une maquette ou un exemple qui permet de voir la différence entre l'ancienne et la nouvelle épreuve ?

Le président :

Ça existe dans les documents qui vous ont été transmis. Bien, il n'y a pas de souci particulier, le conseil de l'UFR l'a voté sans difficulté. S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La Martinique ?

Martinique :

Unanimité.

Le président :

Donc, deux personnes s'abstiennent. Merci, on passe au point suivant.

POINT 5 : Modification de la PACES	<i>Nombre de votants</i>	44
	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	42

AFFAIRES SCIENTIFIQUES

6. PERIMETRE DES LABORATOIRES

Le président :

Monsieur DAVID vous a fait parvenir un document pour vous demander de vous positionner pour savoir si vous êtes monosite ou multisites. Ce sont des informations qu'on vous donne, ce n'est pas un document qu'on va voter aujourd'hui. Dans nos statuts, l'article 24 dit : « *Lorsqu'une décision de la commission de recherche concerne une structure de recherche exerçant des activités sur les deux pôles, elle n'entre en vigueur qu'après avoir été approuvée par le conseil académique de l'université* ». C'était pour savoir quels sont les laboratoires multisites. Ce document ne dit pas quelles sont les activités qu'on peut avoir sur un site ou sur un autre, et je pense que, quelle que soit l'activité existant sur l'autre site, on peut estimer que le laboratoire est multisites. Voilà ce que nous avons obtenu en ayant fait cette demande auprès des différents laboratoires.

Monsieur Justin DANIEL :

Une suggestion si vous le permettez Monsieur le Président. Je suggère que les commissions de la recherche en charge de répartir les moyens, se saisissent de ce document pour travailler dans le cadre d'une prochaine répartition.

Le président :

Je pense ne pas avoir bien compris... Madame LEMOINE ?

Madame Soazig LEMOINE :

Monsieur DANIEL demande si ce document doit être aussi analysé par les commissions recherche. Cela fait plusieurs fois que je demande ce bilan sur les équipes de recherche. Monsieur le Président parle beaucoup en ce moment de la « répartition » des moyens entre les deux pôles. Selon les statuts qui n'ont pas encore été modifiés (on est toujours sur ceux de juin 2016), il est marqué que la répartition se fait entre le nombre d'étudiants, et aussi en termes immobiliers, et surtout en termes d'équipes de recherche et de qualité de la recherche sur les différents pôles. Ce n'est pas juste sur le nombre d'étudiants. Le CA a voté pour l'instant sur le nombre d'étudiants, c'est un autre sujet. Je voulais aussi modifier quelque chose. Je connais certains laboratoires, par exemple le laboratoire BOREA, ce n'est pas un UMR, il a été déclassé ou je ne sais pas comment, et il est multisites puisqu'il y a Monsieur DOLIQUE de Martinique.

Le président :

D'accord. J'ai demandé à Monsieur DAVID de faire cette enquête parce qu'en réalité (inaudible) demandait de faire et il fallait un document de travail. S'il y a des modifications ou des améliorations à faire sur ce document, il faut quand même tenir compte de l'article 24. Je ne sais pas s'il faut imposer, parce que ça ne dit pas d'imposer. Le plus simple pour moi, quand il y a déjà des activités, des locaux, des chercheurs sur les deux pôles, la question ne se pose pas. Par contre, il y a aussi des laboratoires qui animent des masters sur l'autre pôle, qui ont des projets sur l'autre pôle, il faut prendre ceux-là en considération. Ce n'est pas uniquement le fait d'avoir des chercheurs quelque part. On peut être sur les deux pôles sans avoir véritablement de chercheurs. Maintenant, vous allez pouvoir discuter au niveau des commissions recherche, et nous faire une proposition qui tienne la route. Madame LEMOINE.

Madame Soazig LEMOINE :

Juste puisqu'on parle de recherche, on ne parle pas beaucoup de recherche au niveau du CAC. Pour avoir analysé quelques dossiers de certains collègues, j'ai vu qu'on avait des collègues qui annonçaient qu'ils étaient dans une équipe de l'université des Antilles, mais qui indiquaient aussi qu'ils étaient enseignants associés, chercheurs associés dans d'autres équipes. Il me semble qu'un chercheur ne peut pas appartenir à deux équipes.

Le président :

En théorie, il n'y a pas d'inconvénient. Il peut être rattaché à un laboratoire, mais faire de la recherche avec un autre laboratoire, je pense.

Madame Soazig LEMOINE :

Les crédits de recherche qui sont alloués par l'université ne le sont pas en fonction du nombre de personnes dans une équipe. Vous êtes en train de me dire qu'on peut appartenir à une équipe et faire de la recherche pour une autre équipe à l'extérieur, je parle de rattachement à l'extérieur. C'est-à-dire que la personne émarge sur deux laboratoires différents. Mais si, ça veut dire Monsieur le Président.

Monsieur Michel GEOFFROY :

Pour avoir mon laboratoire dans ce cas, il ne faut pas confondre le rattachement principal d'un chercheur qui est rattaché à une équipe. Il peut très bien s'associer à une équipe ou une sous-équipe quelque part ailleurs et travailler. Il ne sera donc pas pris en compte par l'autre laboratoire ou l'autre unité comme personnel permanent, et donc il compte « pour rien » dans l'autre équipe. Ce qui compte, c'est là où il est rattaché principalement.

Le Président :

Monsieur GROS.

Monsieur Justin DANIEL :

Monsieur le Président ?

Le président :

Oui ?

Monsieur Justin DANIEL :

Je voudrais ajouter quelques mots, mais je laisse le soin à mon collègue et ami Olivier GROS de s'exprimer d'abord.

Monsieur Olivier GROS :

J'aurai deux questions. La première, est-ce que ça va être aux commissions recherche de proposer de savoir à quel moment on déclare une équipe comme étant multisites ? Vous disiez tout à l'heure effectivement qu'on peut avoir dix personnes sur un pôle et une personne sur l'autre pôle, mais pour autant est-ce que l'équipe est multisites ? Est-ce aux commissions recherche de définir ce statut ou est-ce simplement sur la répartition du fait qu'on soit sur deux sites ? Deuxièmement, le fait d'être déclaré comme étant monosite ou multisites, les applications vont se retrouver à quel niveau ? Est-ce que ça veut dire que les équipes monosite, quand on parle de problème de répartition, est-ce que c'était la CR du pôle qui prend la décision et ne sera pas débattue en CAC ?

Le président :

L'article 24 est très clair. Une seule chose, on ne sait pas quelles sont les activités à partir desquelles on définit la composition des laboratoires, multisites ou monosite. On dit les activités qui peuvent être de l'enseignement, de la recherche etc. Il faut être extrêmement vigilant par rapport à ce document, notamment l'article qui définit bien le positionnement. Oui, les équipes de recherche, sachant que c'est bien pour cela que, pour les équipes mono-polaires, les dotations seront diffusées avec les CR, et quand ce sera multipolaire, ce sera le CAC. Monsieur LETIN.

Monsieur Grégory LETIN :

Pour les équipes multisites, on a l'occasion de voir que parfois il est nécessaire que les deux CR polaires se réunissent en amont pour proposer des choses au CAC avant que le CAC puisse voter. Donc, j'insiste sur l'organisation des réunions : est-ce qu'on ne peut pas prévoir un calendrier pour que les deux CR puissent se réunir pour tout ce qui est multisites ?

Le président :

Les CR peuvent se réunir, ce n'est pas au président de le demander. C'est un document que nous avons fait compte tenu du fait que ce n'était pas fait. Maintenant, vous allez travailler dessus, il vous appartient de saisir les CR pour travailler dessus. Je ne dois pas être encore amené à prendre des décisions.

Monsieur Justin DANIEL :

Je voudrais apporter quelques précisions. D'abord, en complément à la réponse proposée par le Professeur GEOFFROY, et en réponse à la question de Madame LEMOINE, les laboratoires sont passés depuis quelques années maintenant au pilotage par projet. Cela veut dire que les soutiens de base (on l'a constaté cette année ici à plusieurs reprises) ont diminué au profit des financements sur projet. Par conséquent, les laboratoires fonctionnent désormais en réseau. Quand on répond à un appel à projets, on le fait dans le cadre d'un consortium. Et, même si toutes les personnes qui participent au projet, ne sont pas domiciliées au laboratoire porteur du projet, ce laboratoire peut être amené à financer leur activité dans le cadre du programme de recherche. C'est un point important sur l'évolution du fonctionnement des laboratoires.

Concernant la répartition des moyens, je suis tout à fait d'accord avec tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant. Vous avez rappelé, Monsieur le Président, les termes de l'article 24 des statuts de l'université qui ne font d'ailleurs que reprendre le Code de l'éducation, à savoir que ce sont les commissions de la recherche qui déterminent les moyens alloués aux laboratoires, à charge pour le conseil académique d'approuver les décisions relatives aux laboratoires multipolaires. Et là, je reconnais que, cela exige de la part des commissions de la recherche qu'elle travaille de manière coordonnée, puisqu'il y a deux niveaux dans la décision : les laboratoires monosites qui sont donc sur

un pôle et les laboratoires multisites. Or, la décision qui sera prise à un niveau donne des indications à un autre niveau. Je pense donc que la répartition des moyens, les commissions de la recherche seront condamnées à travailler main dans la main pour aboutir à quelque chose d'intéressant.

Le président :

Monsieur GROS ?

Monsieur Olivier GROS :

Si je prends le cas d'une équipe multisite (on va dire 10 d'un côté et 1 de l'autre), si la personne qui est isolée sur l'autre site, a un financement venant de la Guadeloupe ou de la Martinique, est-ce que ça pose des problèmes vis-à-vis du CR ? Est-ce qu'il y a toujours un seul CR par équipe, qu'on soit multisites ou monosite, ou est-ce qu'une équipe multisites peut avoir un deuxième CR pour des contrats uniquement financés par la collectivité régionale en place ? C'est une question qu'on m'a posée et je n'avais pas la réponse.

Monsieur Justin DANIEL :

Mon Cher Olivier, dans ce cas, on n'est pas du tout sur la répartition des dotations. On est dans le cadre de programme de recherche. Même les collectivités territoriales n'apportent plus de soutien de base si mes souvenirs sont exacts. Elles financent les projets. Dans ce cas, il n'y a pas à procéder de la part des commissions de la recherche à une quelconque répartition. Il appartient au directeur de l'unité de recherche concernée de répartir les financements sur les pôles en fonction du programme de recherche.

Monsieur Olivier GROS :

On est d'accord. Le côté ministériel, c'est un autre problème. Il n'empêche que deux équipes m'ont posé la question sur des projets, si le projet est porté par une personne en Martinique ou une personne en Guadeloupe, il se trouve qu'au niveau de l'UA il y a un CR. Je crois qu'actuellement on gère par sous-CR, mais c'était juste de savoir si ça posait un problème. On parlait de l'équipe BOREA tout à l'heure, ils sont trois en Guadeloupe et un en Martinique, c'était une question de savoir s'ils se déclaraient multisites ou sur un seul site.

Monsieur Justin DANIEL :

Du point de vue administratif et comptable, cela ne pose aucun problème.

Monsieur Olivier GROS :

D'accord.

Monsieur Justin DANIEL :

Les crédits peuvent être engagés sur l'un des deux pôles quand il y a en matière d'équipe multisites des équipes qui fonctionnent sur la base de crédits délégués, mais il y en a très peu à l'université à ma connaissance. Dans ce cas, il y a deux CR, un par pôle. Les crédits peuvent être délégués sur l'un ou l'autre des pôles, et les gestionnaires de laboratoire assument, il n'y a aucun problème.

Le président :

Il faut qu'on fasse quand même attention pour les équipes qui sont multisites. Pour les programmes multisites, c'est le CAC qui prend la décision. C'est très important parce qu'après on risque d'avoir des ennuis. On a des statuts à appliquer, il faut les appliquer maintenant. On vous laisse donc la main pour proposer un projet cohérent. Je pense qu'il faudrait que vous discutiez aussi avec les directeurs de laboratoire de vos pôles, même s'ils ne font pas partie du CR. Il faut aussi les faire intervenir en dehors d'une instance réglementaire, pour avoir aussi leur position. Après, avec une communication large, vous serez beaucoup plus à l'aise en commission de recherche pour proposer un projet cohérent. À partir du moment où on ne fait pas intervenir tous les directeurs de laboratoire, il y aura des mécontents. Certains vont dire qu'ils voudraient rester monosite, ils gagnent ou ils perdent, ça peut créer des frustrations. Je pense qu'il faut faire la réunion avec les directeurs de laboratoire,

peut-être même les chercheurs pour ceux qui veulent participer, et faire ensuite votre CR. Voilà, merci beaucoup, c'était une information. Nous passons au point suivant.

7. ACCREDITATION DU CRILLASH

Le président :

On va commencer à travailler dès maintenant pour que nous puissions avoir quelque chose au prochain CAC. Est-ce que le directeur du CRILLASH est là ? Oui, il est là, merci. Est-ce tu peux présenter l'accréditation du laboratoire ? Avant de commencer, je voudrais dire aux collègues que le laboratoire du CRILLASH avait été accrédité pour une année et le ministère avait fait des remarques en demandant d'y répondre pour une nouvelle accréditation. Entre-temps, nous avons reçu un courrier le 16 avril 2019 disant la fin de la labélisation nationale des équipes d'accueil. Donc, il appartient maintenant à l'université de labelliser des équipes, dans le cadre de son autonomie. Je vais vous lire l'ensemble du courrier : *« Le ministère a pris la décision de mettre fin à la procédure de labellisation nationale des équipes d'accueil qui n'étaient pas un impératif réglementaire. La fin de la labélisation nationale de ces équipes de recherche n'a pas pour vocation à induire leur disposition. Cette décision s'inscrit dans la politique générale aux établissements de l'enseignement supérieur leur autonomie dans leur exercice de leur mission de service public. Chaque établissement dans le cadre de cette autonomie se doit de déterminer l'ensemble des structures de recherche qu'il entend reconnaître et financer. À l'instar des organismes de recherche, vous pouvez créer une unité de recherche en début de contrat ou en cours de contrat. Ces unités devront évaluer périodiquement via la CRS comme les unités de recherche, et vous mettrez en œuvre votre stratégie scientifique par vos décisions de renouvellement, de fermeture ou de création. Ces unités peuvent accueillir des doctorants d'une école doctorale dans la mesure où le conseil doctoral aura validé le rattachement de l'unité de l'école à l'école doctorale »*. Voilà les mots du ministère. On a reçu ce courrier le 16 avril, ce qui veut dire que, compte tenu du fait que le document du CRILLASH est remonté vers moi après, ils ont renvoyé l'accréditation à l'université. J'ai donc demandé à Monsieur L'ÉTANG, directeur du laboratoire, de nous faire la présentation de ce qui avait été demandé par le ministère, et ce qu'il a pu produire pour vous demander l'accréditation. Monsieur L'ÉTANG, je vous laisse la parole.

Monsieur Gerry L'ÉTANG :

Merci Président. En réponse à l'avis du ministère et aux demandes que le ministère nous formulait, nous avons fait d'énormes efforts. Vous avez ma réponse au ministère, je vous la résume. Par exemple, ??? (inaudible) les publications ne correspondent pas toujours aux critères nationaux et sont trop souvent locales. Sur ce point, nous avons fait un énorme travail puisque nous avons publié en quinze mois rien de moins que vingt et un ouvrages et numéros de revue. Vous avez la liste, il en manque un (il y en a tellement que j'en ai oublié un), il s'agit du numéro 18 de la Revue française d'éducation comparée, qui porte sur « Éducation, langues et mobilité aux Antilles ». Ensuite, la thématique de toutes ces publications a à voir directement avec le point notable de l'axe de recherche centrale, l'interférence culturelle. Par ailleurs, ces 21 publications (je ne vous parle pas des dizaines d'articles qui ont pu être produits parallèlement, je parle uniquement d'ouvrages) ont été publiées dans des collections de qualité, des revues de qualité. Voilà pour les publications, je crois que c'est une réponse assez forte à cette demande de publication.

Concernant l'organisation générale des équipes, vous avez aussi sous les yeux le détail de la réponse au ministère. On a revu cette organisation, et de ce point de vue également, le ministère a été satisfait. Enfin, je voudrais rappeler les chiffres du CRILLASH. Nous portons 40 membres statutaires. Dans la liste transmise au ministère, il y en avait 37 et il y a eu depuis trois nouveaux membres statutaires, dont un membre qui nous vient d'Aix Marseille Université et qui a demandé à changer de groupe parce que les activités du CRILLASH correspondaient davantage à ses préoccupations de chercheur. Donc 40 membres statutaires. Ensuite, nous avons 42 membres associés. Nous avons également 75 doctorants. Nous avons aussi soutenu 34 thèses en cinq ans. Et puis, comme je vous le disais tout à l'heure, nous avons produit en quinze mois 21 ouvrages et numéros de revue. Donc, je crois président que nous avons fait d'énormes efforts qui, à mon sens, justifient que nous obtenions

une accréditation définitive, en tout cas pour plusieurs années. Merci Président. Si vous avez des questions, je suis là pour y répondre.

Le président :

Merci beaucoup. Le ministère avait dit que vous aviez quatre axes de recherche qui étaient très étanches, et puis une fragmentation des groupements, vous y avez répondu aussi. Par contre, je n'ai pas vu comment, face à cinq axes, quel est le lien qui pouvait y avoir entre les différents axes pour essayer d'harmoniser et trouver un point commun. Quatrièmement, il y avait aussi le niveau de publication qui avait été relevé. Le ministère disait que le niveau n'était pas excellent. Vous y avez répondu aussi en énumérant un certain nombre d'ouvrages dans lesquels vous avez publié, ce qui à mon avis répond. Maintenant, je vais laisser la parole aux vice-présidents de la recherche en Martinique, Monsieur DANIEL, puis Monsieur GROS.

Monsieur Justin DANIEL :

Monsieur le Président, je voulais juste dire quelques mots et abonder dans le sens de mon collègue Gerry L'ÉTANG. J'ai pour ma part, en ma qualité de vice-président de la commission de la recherche du pôle Martinique, accompagné la restructuration de son laboratoire, qu'une nouvelle articulation soit établie entre les équipes internes. Aujourd'hui, je peux dire que l'objectif a été pleinement atteint. Il y a un point qui n'a pas été soulevé par Gerry mais qui me semble important, nous avons mis en place toute une procédure pour que le laboratoire se dote d'un système de gouvernance à la hauteur de ce qu'on est en droit d'attendre d'une unité de recherche de l'université des Antilles. Là aussi, l'objectif a été atteint. J'ai noté aussi avec une certaine satisfaction, même si je ne suis pas totalement du champ, que les efforts ont été réalisés sur la qualité même des publications. Là, je fais référence aux supports de publication. Gerry nommait tout à l'heure une revue en sciences de l'éducation, je crois que cette publication, portée par le CRILLASH, lui confère une certaine visibilité. Bien sûr, tout n'est pas parfait, il y a encore quelques réglages à trouver d'ici là, mais j'engage ma responsabilité en tant que scientifique, j'estime que dans l'ensemble le CRILLASH a répondu aux attentes du ministère. C'est la raison pour laquelle je me prononce favorablement sur l'accréditation du CRILLASH par l'université des Antilles pour les prochaines années.

Le président :

Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS :

Merci, Olivier GROS. Je vois que des efforts ont été effectués. La seule chose qui m'embête, est-ce qu'il faut donner la réponse aujourd'hui, puisque les commissions recherche ne sont pas réunies par rapport à ça pour statuer ?

Le président :

C'est le CAC qui décide, c'est un laboratoire multisites. C'est le laboratoire qui a demandé son accréditation au ministère qui l'a renvoyé vers l'université. Ce ne sont pas les conditions de recherche de nos collègues.

Monsieur Olivier GROS :

Non mais qu'ils n'ont pas étudié au préalable. Mais d'accord. Par rapport à tout ce qui a été fait, je n'ai aucune opposition à la reconnaissance pour les quelques années qui restent concernant ce contrat. Il faut bien poser les bases et une future reconnaissance des équipes d'accueil qui ne sont plus accréditées par le ministère. Cela nous permettra de travailler dans ce sens au niveau des commissions recherche pour proposer quelque chose au CAC d'une reconnaissance des équipes de recherche sur des critères qui seront basés sur ce qu'on définira dans les commissions recherche.

Le président :

Bien. Madame SMITH RAVIN.

Madame Juliette SMITH RAVIN :

Félicitations à Gerry. Ce que je voulais simplement dire, c'est qu'il nous avait été dit en commission de recherche qu'il n'y aurait plus d'équipe d'accueil et que ce serait à partir de 2020 au niveau national et 2021 pour nous. Or, je vois que la procédure est en train de se mettre en place. Je n'ai pas été informée, peut-être que d'autres personnes ont été informées. On n'a pas eu la lettre du ministère, et donc je souhaite avoir cette lettre. Deuxièmement, je souhaite savoir quelle procédure il faut suivre pour demander cette accréditation au niveau de l'UA. Je souscris à ce qu'Olivier vient de dire : on ne peut pas faire ça comme ça, il y a des choses qu'on doit savoir pour pouvoir valider ce type d'organisation. Merci.

Le président :

Pour répondre à Madame SMITH RAVIN, j'ai donné lecture du courrier. C'est un courrier qui a été adressé au président qui en a donné lecture. Deuxième chose, je rappelle que ce laboratoire était le seul qui avait eu une accréditation pour un an. On avait demandé que le laboratoire représente le dossier avec les améliorations demandées. À la fin de ma mandature, je ne vois pas d'autres accréditations. L'université a beaucoup de travail et je suis sur les axes de travail que je me suis fixés pour atteindre les objectifs. Je ne vais pas rentrer dans des accréditations intermédiaires. Il y aura une accréditation à la fin de mon mandat ou au mandat suivant, mais moi je ne fais aucune accréditation durant ma mandature. Seul ce laboratoire qui avait été porté pour un an que j'accrédite et c'est pour cela qu'aujourd'hui on se base sur les critères du ministère qui avait fait des remarques. J'estime que le laboratoire remplit ses missions, et si le ministère avait reçu les mêmes éléments, compte tenu des questions posées, le laboratoire aurait été accrédité sans difficulté. Je me suis donc basé sur ces éléments pour vous proposer l'accréditation du laboratoire CRILLASH. Je donne la parole à Monsieur GEOFFROY avant de passer au vote. Je peux vous dire que ceux qui ont dit que le laboratoire a déjà été accrédité, c'est non puisqu'on n'a pas encore voté.

Monsieur Michel GEOFFROY :

Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste dire qu'en tant que membre de la commission de la recherche, j'ai quand même consulté les statuts et les compétences de cette commission, et, à aucun moment il n'est écrit que les commissions de la recherche sont compétentes pour accréditer ou proposer des choses de ce type et que c'est le rôle du CAC. Je crois que l'on confond souvent commission de la recherche et conseil scientifique. Le conseil scientifique a des compétences qui n'ont pas été toutes transférées aux commissions de la recherche. Elles sont compétentes pour les dotations des laboratoires (comme on a vu tout à l'heure), leur fonctionnement et les conventions. Ce sont les trois axes sur lesquels elles ont des compétences. Donc, il n'est pas question de fonctionnement, de dotation ou de convention, il est question d'accréditer des équipes de recherche et c'est le travail du conseil académique. À mon sens, sauf si je me suis trompé à la lecture des statuts, ce n'est pas le travail des commissions de la recherche.

Le président :

Bien, on va voter sur l'accréditation du CRILLASH. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? En Martinique ?

Monsieur Justin DANIEL :

Unanimité.

Le président :

Une abstention en Guadeloupe. Merci. Le laboratoire CRILLASH a été accrédité.

POINT 7 : Accréditation du CRILLASH ;	<i>Nombre de votants</i>	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1

	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	43

Monsieur Gerry L'ETANG

Monsieur le Président, juste une explication. L'accréditation que nous venons d'obtenir est valable jusqu'à la fin du contrat de site.

Le président :

Il y aura une nouvelle accréditation, soit à la fin de ma mandature, soit juste après ma mandature. Je pense qu'il faudrait représenter les dossiers pour que l'on parte au même moment, pour éviter qu'il y ait des accréditations en cours du prochain mandat de président. Madame LEMOINE ?

Madame Soazig LEMOINE :

J'ai juste une question.

Le président :

On a voté, hein...

Madame Soazig LEMOINE :

Non mais je ne reviens pas là-dessus, j'ai voté, c'est très bien. Je suis juste contente de savoir qu'une équipe avait été habilitée pour un an, parce que j'avais cru comprendre que toutes les équipes l'étaient totalement ou pas du tout. Je voudrais juste... enfin, je n'appartiens pas à la commission recherche, mais il y a des bruits de couloir qui disaient que toutes les équipes d'accueil de l'université devaient devenir des UMR. C'est le message qui serait passé, en disant qu'il n'y aurait plus d'équipe d'accueil à l'université et qu'il n'y aurait que des UMR. Donc, si on pose la question, ce n'est pas simple...

Le président :

Pouvez-vous me faire parvenir le courrier ?

Madame Soazig LEMOINE :

Vous savez bien que ce sont des bruits de couloir, il n'y a pas de courrier, Monsieur le Président... Mais bon, je trouvais ça un peu surprenant. Donc, vous précisez bien que dès qu'on est UMR ou on passera via toutes les UMR, mais après les équipes d'accueil et les unités de recherche, ça passera exclusivement par le CAC ? Et là, on rentre vraiment, parce que ça fait longtemps que j'aimerais bien, dans ce qu'on veut pour notre université en recherche ?

Le président :

L'autonomie des pôles.

Madame Soazig LEMOINE :

Non, peu m'importe si on est autonome ou pas, on est autonome à l'intérieur de l'université des Antilles. Je ne parle pas des pôles mais de l'université des Antilles.

Le président :

Je rappelle que dans le cadre de son autonomie, le CAC est décideur. Très bien, on passe au point suivant.

RESSOURCES HUMAINES

8. MISE A JOUR DU PROCESS GESTION DU SERVICE DES ENSEIGNANTS (SOUS/SUR-SERVICE)

Le président :

La parole à Madame BERTO GAL.

Madame Gladys BERTO GAL :

Il s'agit de voter sur une situation qui avait été présentée lors d'un précédent conseil. Il s'agissait de se mettre d'accord sur la situation de sur-service. Concernant le sur-service, il avait déjà été voté lors d'un précédent CAC, le sur-service était supérieur à 96 heures HETD, donc la moitié d'un service complet, pour les MCF et les PR, jusqu'au doublement du service, soit inférieur à 384 heures HETD.

Le président :

Avant de vous donner la parole, je vais juste vous dire que ce document, on en avait parlé lors d'Un CAC et on ne le retrouve pas. C'est pour cela que je l'ai remis en discussion. Il y a des choses qui avaient été écrites à la main, il y avait des ratures, et j'avoue que personnellement j'ai eu du mal à faire confiance à ce document. J'ai donc préféré mettre ce document au propre. J'avais dit dans cette réunion que, concernant les enseignants-chercheurs, on ne peut pas faire de la recherche et faire deux services pour deux services et demi. Concernant les enseignants, c'est un peu différent parce qu'ils font de l'enseignement. Je peux comprendre que ce n'est pas une attitude affichée, on ne peut pas dire à tous les enseignants de faire deux fois leur service. C'est très important, quoi qu'on dise, cette arrière-pensée (je vais gagner beaucoup d'argent en doublant mon service), quand on voit que les personnes ne font pas de recherche et font beaucoup d'enseignement. Monsieur CLERGUE.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Je n'ai pas de position particulière à différencier une situation de sur-service pour les enseignants-chercheurs et les enseignants. Par contre, il faut mettre en cohérence le texte avec le tableau, parce que dans le texte il est indiqué : « *Aucun service supérieur à un service et demi ne peut être approuvé par les composantes ou les CPP* », sans faire la distinction entre les enseignants-chercheurs et les enseignants. J'ai aussi une question sur la date d'application de ce process. Est-ce pour l'année en cours ou l'année prochaine ?

Le président :

Je pense que c'est applicable tout de suite. Cela fait très longtemps que j'en parle et que j'en reparle à chaque réunion. Madame ANTOINE.

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE :

Je n'en fais pas tout une affaire personnelle, je suis interpellée à chaque fois. Ce que je ne comprends, c'est pourquoi on ne tient pas compte du fait qu'on en a discuté dans le CAC du 20/11/2017, et ici on parle du CA de 2016, et pas du fait qu'on en ait discuté et qu'on ait effectué un vote alors qu'il doit y avoir un procès-verbal au-delà de mes notes manuelles. Il y a forcément un enregistrement et un procès-verbal de ce CAC où vous nous avez demandé de voter qui délivre l'autorisation de dépasser, mais ensuite vous avez fixé aussi une limite maximale à laquelle vous nous avez conduits à adhérer et à laquelle on a adhéré. Et la nouvelle limite maximale n'apparaît pas non plus dans le tableau... « Au-delà et pas jusqu'à », c'est la limite que je vois. Donc si effectivement on prend la peine d'en rediscuter aujourd'hui, et que la décision prend effet aujourd'hui, il faut qu'elle soit claire et que personne ne puisse la remettre en cause après.

Le président :

Je ne pense pas... Je vous coupe Madame ANTOINE... Je ne pense pas qu'aujourd'hui on vienne me dire qu'au-delà ça ne dépasse pas de deux services d'enseignants-chercheurs. Vraiment. Chacun doit faire son travail. Au niveau des composantes, il y a des doyens et des responsables de département, il faut qu'on fasse très attention. Si vous voulez que je ??? (inaudible) mais je ne veux même pas y penser. Monsieur ??? (inaudible)

Monsieur ??? :

Monsieur le Président, en CAC récent on a eu à juger de dépassement de service qui dépassait les 192 heures pour un enseignant-chercheur... c'est déjà arrivé.

Le président :

À ce moment-là, on va mettre le niveau le plus élevé. Donc, pour répondre sur ce point, je pense que beaucoup parmi vous ont adhéré et on a quand même réduit le service des collègues. Je pense que les collègues ont quand même commencé à adhérer à cette attitude. Maintenant, le document qui avait été voté n'a pas été retrouvé. Tout le monde a cherché et on n'a pas retrouvé. J'ai donc voulu mettre un document au propre pour que demain, quand on viendra à le chercher, on ait un document dans les documents de l'université.

Monsieur Justin DANIEL :

Monsieur DÉSSERT souhaite d'exprimer.

Monsieur Gérald DÉSSERT :

Bonjour Monsieur le Président. Je suis interpellé parce que je suis ??? (inaudible) de cette université, mais j'interviendrai sur le process, c'est-à-dire les procédures notamment d'exécution de mise en paiement des heures supplémentaires. Lorsque l'arrêté est signé par le président, comment ça se passe au niveau du process. On retrouve beaucoup de ??? (incompris) qui sont payés très tardivement. Sur les heures sup' par exemple, je suis en attente d'heures sup' de 2017-2018, comment ça se passe ? Et qu'en est-il pour celles de 2018-2019 ? J'aimerais comprendre les procédures dans cette université parce que je fais appel à certains services, je n'ai pas de réponse.

Le président :

Monsieur LETIN.

Monsieur Grégory LETIN :

J'ai bien lu le document, effectivement les process, et j'ai bien entendu toutes les questions. En fait, j'avais une question depuis le début mais que vous avez soulevée à travers vos suggestions : quel est l'outil de pilotage qui permet de faire le suivi de ces éléments ? Et si tant est qu'il y en a un, de le communiquer et de mettre en place les procédures et les jalons nécessaires pour que ce soit correctement suivi.

Le président :

Vous me demandez de surveiller les enseignants ? De faire travailler le doyen, c'est ça ?

Monsieur Grégory LETIN :

Ils ont aussi un outil pour les accompagner dans cette démarche. Ce n'est pas une question de surveiller, c'est une question de...

Le président :

Un outil pour surveiller ? Non, je crois que...

Madame Soazig LEMOINE :

Mais...

Monsieur Gérald DÉSSERT :

Monsieur le Président, je crois qu'il s'agit de procédure au niveau administratif. Il faut qu'elle soit claire pour tout le monde, que les enseignants soient au courant des procédures. On a le ressenti que certains dossiers sont gardés sous le boisseau et que d'autres avancent, d'autres ne le sont pas. Il va peut-être falloir harmoniser tout cela.

Le président :

Monsieur DÉSSERT, l'objectif aujourd'hui est d'harmoniser la procédure qui est là. Je ne vois pas quel autre type de procédure vous voulez, puisque la procédure est là. Elle va être affichée sur le site de l'université s'il le faut.

Monsieur Gérald DÉSSERT :

Moi, je n'ai aucune réponse alors que j'ai envoyé au moins dix mails. Aucune réponse !

Le président :

À quelle personne avez-vous envoyé votre mail ?

Monsieur Gérald DÉSSERT :

Bruno VATI.

Le président :

Bien, si le travail est fait au niveau des composantes, et que c'est remonté en central au niveau des RH, il y a un agent comptable et vous êtes payé. Je ne vois pas pourquoi à chaque fois qu'on ne puisse pas être payé ?

Monsieur Gérald DÉSSERT :

Justement, au niveau des composantes, je vous dis qu'il y a un dysfonctionnement. Il faut que ce soit clair et transparent pour tout le monde ! Mais je suis en train de dire que ce n'est pas le cas. Encore hier, je reçois un message qui me dit « Amène ton arrêté pour qu'on puisse faire le nécessaire », alors que... ??? (incompris, qualité son, 01'48'34).

Le président :

Je crois qu'il faut que les responsables des composantes fassent leur travail. Le président fait le sien et il y a des départements qui savent exactement ??? (incompris, qualité son, 01'48'50). Il y a un doyen et les services. Si le travail était fait correctement au niveau des composantes, il n'y aurait pas des problèmes au niveau des services. Par contre, quand ça ne se passe pas au niveau des composantes, les services ne peuvent pas faire. Madame BOUDHAU.

Madame Marlène BOUDHAU :

Je confirme qu'il y a un souci, surtout pour les PRAG et les PRCE, pour rentrer des heures complémentaires, et donc la composante n'a pu rentrer les heures complémentaires parce qu'apparemment il y aurait un nouveau logiciel. Donc, on ne peut pas parler de ??? (incompris, qualité son, 01'49'37) parce que nos heures ne sont même pas encore rentrées pour cette année...

Madame Soazig LEMOINE :

Mais il parle des années précédentes...

Le président :

Je crois que c'est déjà fonctionnel pour les vacataires, mais il faut continuer à travailler sur le dossier très rapidement pour qu'il soit opérationnel pour les heures complémentaires.

Madame Marlène BOUDHAU :

Je voulais juste ajouter, dans le deuxième paragraphe, « *sur-service : les situations de sur-service sont reconnues à titre exceptionnel dans la limite du service statutaire, et activités de référentiel incluses* ». On est bien d'accord ? Parce que jusqu'à nouvel ordre, on nous sucrat des heures, on n'a jamais été payé. Le référentiel ESPE, pour ceux qui ne connaissent pas, en tant que directrice adjointe, je ne peux pas faire de mémoire, je ne peux pas suivre mes étudiants en stage, je ne peux rien faire. Comme je veux toujours en faire, je le fais, et mon compteur explose et je ne suis pas payée. Je demande donc... non, pas une dérogation parce que ça n'arrive pas jusqu'au président. Et même quand ça arrive jusqu'au président, la comptable nous enlève les heures.

Le président :

Vous avez un document qui va aussi servir de base pour le service RH et le service comptable. Si vous sortez de ce document, ce n'est pas le président qui ira pleurer devant le comptable pour payer parce que vous avez un document. Sinon, ce n'est pas la peine de faire des process et de voter un document.

Madame Marlène BOUDHAU :

Donc, nous sommes d'accord qu'il n'y a pas de limite pour le référentiel ?

De nombreuses voix :

Comment ça ? Mais oui. Le référentiel a été voté en CAC...

Madame Marlène BOUDHAU :

« Activités de référentiel incluses »...

Madame Soazig LEMOINE :

Mais à hauteur du maximum que tu peux faire en référentiel...

Madame Marlène BOUDHAU :

D'accord.

Le président :

Les référentiels vont être revus. J'ai demandé au président de la CFVU de travailler parce qu'il faut inclure Parcoursup. On discutera de voir si on inclut Parcoursup dans le référentiel ou si on fait à part. De manière, pour le référentiel, il faut aller l'une après l'autre. Bien, on ne fait que valider ce que nous avons dit en novembre 2017, en mettant le niveau le plus élevé, c'est-à-dire deux services au maximum pour les enseignants-chercheurs et un service au maximum pour les enseignants. Bien évidemment après un service et demi, il faut l'avis du CAC et avec le président, pas pour les enseignants, pour les enseignants-chercheurs, oui. On va donc passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La Martinique ?

Monsieur Justin DANIEL :

Pas d'abstention.

Le président :

Vote à l'unanimité.

POINT 8 : Process Gestion du service des enseignants	Nombre de votants	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	44

Monsieur Justin DANIEL :

Ah, il y a une question, mais on a déjà voté.

Le président :

On a déjà voté.

Monsieur Gérald DÉSSERT :

Il n'y a aucun souci pour le vote, Monsieur le Président. Simplement, je voudrais savoir si, à l'issue de cela, est-ce que les procédures seront plus transparentes à l'avenir. Ma question est : précédemment, lorsque vous signiez un arrêté, Monsieur le Président, à quel moment est-ce exécutoire ? C'est ma question.

Le président :

En ce qui me concerne, quand le document est signé, il est... (inaudible, tout le monde parle en temps)

Monsieur Gérald DÉSSERT :

C'est ça le problème. Cet arrêté d'heures sup', d'heures complémentaire, est signé par vous. À quel moment devient-il exécutoire ? C'est la procédure que je ne comprends pas.

Le président :

Chut ! Monsieur CLERGUE.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Monsieur le Président, une fois que vous avez signé, le service RH vous a transmis les arrêtés de service signés redescendant vers les composantes. À ce moment-là, les composantes prennent les certificats de service fait, et les font remonter au service du personnel pour mise en paiement. La procédure est assez claire. Si l'arrêté était reçu dans la composante et que la composante n'établit pas les certificats de service fait, il n'y a pas de paiement.

Monsieur Gérald DÉSSERT :

???(inaudible)

Madame Soazig LEMOINE :

???(inaudible)

Monsieur Manuel CLERGUE :

Absolument pas, ce sont les responsables des départements, les responsables des composantes, les gestionnaires des départements qui font cela. Et je crois qu'il n'y a même pas à signer le certificat de service fait.

Le président :

OK, on avait déjà voté, on va donc continuer. Merci beaucoup. On va passer à la grille indiciaire de rémunération des enseignants associés et invités.

9. GRILLE INDICIAIRE DE REMUNERATION DES ENSEIGNANTS ASSOCIES ET INVITES

Le président :

Madame BERTO GAL.

Madame Gladys BERTO GAL :

Ce n'est que pour les enseignants invités, pas les associés.

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Les rémunérations des personnels enseignants invités, on vous présente ce point parce que l'agent comptable s'est rendu compte qu'il n'existait pas de document statuant sur l'indice à pratiquer dans les composantes. Si ce document existait, on en a perdu la trace. Il se trouve que les composantes donnent un indice de rémunération différent, enfin selon les composantes, les professeurs recrutés ont parfois des indices de rémunération différents et donc il a paru important de stabiliser le dispositif pour l'ensemble de l'établissement. C'est pourquoi on vous propose cette grille de

rémunération, avec un rappel des conditions réglementaires dans un grand 1, et une proposition qui fixe un indice de rémunération par corps dans un grand 2, un en MCF et un en PR.

Le président :

Madame ANTOINE.

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE :

Une question car je ne connais pas bien le dispositif. Est-ce que vous pouvez nous confirmer que ce dispositif de professeur invité pour une composante ne fonctionne que si on a un support ? On est bien d'accord ?

Madame Soazig LEMOINE :

C'est douze mois.

Le président :

Monsieur CLERGUE.

Monsieur Manuel CLERGUE :

J'ai trois petites questions. Il n'est pas indiqué la durée maximum de l'invitation dans le document. Je crois qu'elle est fixée dans l'arrêté, il faudrait peut-être la préciser ici. Je crois que c'est douze mois maximum. Également, dans les conditions afférentes à l'établissement d'enseignement supérieur de recherche dans lequel est affecté l'enseignant invité, je crois que dans les conditions il faut que ce soit une université étrangère et non française. Est-ce que ça peut être précisé également dans le texte ?

Le président :

Tout est précisé.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Je suis d'accord avec vous, mais comme on a parfois du mal à retrouver tous les documents, je pense que si on ne précise pas, on risque de se retrouver avec des demandes de collègues qui vont vouloir inviter des membres d'universités françaises et il va falloir leur réexpliquer à chaque fois. Et, une dernière petite question sur la fixation du corps. Est-ce qu'on a des règles qui peuvent permettre de déterminer si on doit inviter sur le corps des professeurs ou sur le corps des MCF. Est-ce qu'il y a des grilles de correspondance entre les emplois occupés dans les universités étrangères et dans notre université ?

Le président :

Je pense que les doyens ont ces grilles, non ?

Monsieur Manuel CLERGUE :

En général, ça se fait en conseil d'UFR. Ma question est de savoir s'il y a un texte qui régit cela, ou si on laisse une certaine latitude aux établissements, conseils d'UFR ou CAC pour fixer ?

Le président :

Monsieur DAVID, que disent les textes à ce niveau ?

Monsieur Jean-Charles DAVID :

Dans les références, dans les textes qui se rapportent aux enseignants invités, je n'ai pas de grille de correspondance. Par contre, pour fixer l'indice de rémunération, la réglementation laisse une marge de manœuvre. On a une fourchette avec un plafond à ne pas dépasser. Ce qui est indiqué ici, c'est une proposition dans le cadre de cette fourchette.

Le président :

Monsieur GEOFFROY.

Monsieur Michel GEOFFROY :

Merci Président. Pour répondre à Monsieur CLERGUE il y a un certain nombre de pays, notamment anglo-saxons, qui s'inspirent du modèle anglo-saxon et correspondent assez clairement entre les corps français et les corps des enseignants dans les universités de ces pays. Donc, ce n'est pas difficile, on ne peut pas se tromper, entre ceux qui correspondent à maîtres de conférences et ceux qui correspondent aux professeurs des universités. Il restera toujours des zones vides, mais effectivement, les conseils d'UFR sont compétents pour estimer le niveau de l'enseignant bien sûr, du chercheur.

Le président :

Madame ANTOINE.

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE :

Merci Monsieur le Président. J'ai une question. Le document qui nous est proposé gère le problème pour les entités. Est-ce que pour les maîtres de conférences associés qui ont une activité parallèle, un document similaire existe et les choses sont claires pour l'établissement ? Si ce n'est pas, est-ce que ce sera fait par la suite ?

Le président :

Ce n'est pas du tout la même chose, Madame ANTOINE. On peut demander à Monsieur GEOFFROY, peut-être qu'on pourrait faire la même chose, proposer un document à peu près parallèle... Monsieur CLERGUE.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Merci Monsieur le Président. Je profite de ce point pour vous demander s'il est possible de refondre et de clarifier le process de recrutement des professeurs invités, notamment sur l'ensemble des pièces. Je crois que la procédure est assez ancienne et n'est pas forcément adaptée aux évolutions. Il faudrait peut-être revoir ce process. Je sais que chaque année nous avons des difficultés dans les composantes pour transmettre des documents, quels types de document. C'est un process un peu ancien.

Le président :

On peut voir ça ? Et aussi au niveau des doyens. Voilà, concernant les pièces à fournir, je pense que Madame BERTOGAL va envoyer rapidement aux doyens pour actualiser. Monsieur DAVID va compléter ce document à votre demande, sur la durée et les universités étrangères. Voilà. Monsieur MATHOURAPARSAD.

Monsieur MATHOURAPARSAD :

Je profite de ce point qui ne concerne pas la grille de rémunération mais le cas de Monsieur Untel (son nom est prononcé). Vous avez été destinataire d'un courrier.

Le président :

Monsieur MATHOURAPARSAD, nous sommes en séance plénière, donc nous ne parlons pas de personnes.

Madame Soazig LEMOINE :

Il faut dire « Monsieur X ».

Le président :

C'est complètement interdit.

Monsieur MATHOURAPARSAD :

Je peux en parler cet après-midi ?

Le président :

Peut-être, si c'est à l'ordre du jour. Monsieur CLERGUE.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Monsieur le Président, juste une petite question. Sur l'obligation de résidence, je sais que c'est un point lequel on a toujours des difficultés avec les collègues pour leur expliquer que lorsqu'on invite un professeur pour qu'il soit présent sur le territoire de l'université, on doit toujours le réexpliquer aux collègues. Est-ce qu'on peut indiquer également sur le document le nombre de jours minimal de présence sur le territoire de l'université ? ça simplifierait aussi nos relations et nos demandes.

Le président :

Madame LEMOINE.

Madame Soazig LEMOINE :

Juste une question. En relisant le texte, je suis un peu interpellée. Vous m'avez toujours dit que quand on prenait un enseignant étranger (c'est un peu différent d'associé), il fallait avoir automatiquement une charge d'enseignement à lui donner. Et là, je vois que soit on peut les recruter pour faire des enseignements, soit on peut les recruter pour ne faire que de la recherche. En termes d'enseignement, est-ce qu'on a un quota d'heures ? On m'a toujours dit que c'était pour faire des enseignements, que c'était un des critères qui faisaient qu'on prenait les compétences d'une personne pour réaliser des enseignements à l'intérieur d'une formation. C'est la troisième ligne du rappel des conditions réglementaires.

Madame Gladys BERTO GAL :

Je vais répondre aux deux questions. Les enseignants imputés le sont soit pour effectuer de la recherche, soit pour une charge d'enseignement, à temps plein ou à mi-temps, de nationalité française ou étrangère, d'enseignement ou de recherche.

Madame Soazig LEMOINE :

Je vois des chercheurs qui viennent au mois de juillet et à ma connaissance on n'a pas d'enseignement au mois de juillet.

Madame Gladys BERTO GAL :

Votre question concerne l'activité de la personne qui va intervenir pour qu'elle exerce des activités d'enseignement ou de recherche.

Madame Soazig LEMOINE :

Elle est recrutée pour ici en tant que chercheur invité étranger pour faire soit de la recherche, soit de l'enseignement. On m'a toujours dit que ce n'était que de l'enseignement.

Madame Gladys BERTO GAL :

De l'enseignement ici mais il faut que son activité soit de l'enseignement ou de la recherche.

Madame Soazig LEMOINE :

Exactement, c'est son activité principale.

Madame Gladys BERTO GAL :

D'accord.

Madame Soazig LEMOINE :

Donc, qu'est-ce qu'elle fait quand elle est ici ? Si c'est de l'enseignement, alors dites-moi Monsieur le Président, comment on fait pour recruter des enseignants invités étrangers au mois de juillet ?

Madame Gladys BERTO GAL :

Ce n'est pas possible.

Madame Soazig LEMOINE :

Bah si, au mois de juillet.

Monsieur Michel GEOFFROY :

J'ai déjà vu le cas se produire plusieurs fois, y compris à la fac de sciences d'ailleurs. Les collègues qui invitaient, assuraient les 16 heures de cours mensuels à la place de l'enseignant, et c'est lui qui en bénéficiait, dont l'enseignant le faisait gratuitement pour la simple et bonne raison, non pour des raisons de calendrier mais que parfois les collègues étrangers ne parlaient pas un mot de français, ils venaient pour la recherche et communiquaient en anglais. J'ai donc assisté à ce genre de choses. Après, est-ce que c'est légal ou pas, j'en sais rien.

Madame Soazig LEMOINE :

Ah bah non...

Monsieur Michel GEOFFROY :

En tout cas, les heures sont faites et ne sont pas comptabilisées deux fois, mais une seule fois. C'est vrai que c'est contourner la réglementation.

Madame Soazig LEMOINE :

Vous savez que c'était un peu ça que j'avais sous ma question (vous savez que je ne pose pas de question de manière innocente...). J'ai le cas où on m'a refusé, même pour mes enseignements, à remplacer un chercheur invité, mais mon collègue m'a dit « c'est moi qui vais faire les heures et j'invite la personne au mois de juillet ». Il y a quelque chose d'illégal quand même, parce que dans ce cas on peut faire tous les cours de tous les chercheurs ou les grands chercheurs qui viennent chez nous et on charge les enseignements. Normalement, quand on invite quelqu'un, c'est parce qu'il a des compétences et qu'il peut apporter quelque chose à la formation.

Monsieur Michel GEOFFROY :

Non, ou à la recherche.

Madame Soazig LEMOINE :

Mais il doit faire 16 heures de cours.

Le président :

J'apprends quand même des choses. Je ne savais pas qu'on faisait venir des invités pendant les vacances.

Madame Soazig LEMOINE :

Monsieur le Président, c'est à éviter, ce n'est pas légal !

Le président :

OK, bien, on va voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Une abstention. Et la Martinique ?

Monsieur Justin DANIEL :

Unanimité.

Le président :

OK, point suivant.

POINT 9 : Grille indiciaire de rémunération des enseignants invités	Nombre de votants	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	43

PUBLICATION D'UN POSTE DE MCF CONTRACTUEL

Le président :

Publication d'un poste de MCF contractuel. Monsieur BERTO GAL.

Madame Gladys BERTO GAL :

Il s'agit d'une demande de publication d'un poste pour la faculté LSH, poste MCF 260, MCF contractuel.

Le président :

Il s'agit juste de valider la demande.

Madame Gladys BERTO GAL :

Oui.

Madame Soazig LEMOINE :

C'est une ouverture alors.

Le président :

Oui. Monsieur DORVILLE ?

Monsieur René DORVILLE :

Bonjour à tous et toutes. Une petite question. Je vois que le numéro de support est 260, mais comme c'est indiqué de façon manuscrite, c'est bien ça ?

Madame Gladys BERTO GAL :

Oui.

Monsieur René DORVILLE :

Est-ce que c'est normal ? Deuxième question, est-ce qu'il y a quelqu'un sur le support ?

Madame Soazig LEMOINE :

C'est marqué « Vacant et susceptible d'être vacant ».

Le président :

Madame BERTO GAL, le poste est vacant ?

Madame Gladys BERTO GAL :

Oui.

Le président :

Le poste est vacant.

(Silence)

Le président :

C'est un poste qui est prêté au département d'histoire mais on ne sait pas qui l'a prêté ?

Madame Gladys BERTO GAL :

Le département de lettres et littérature.

Le président :

Il faut savoir si le responsable du département connaît.

Madame Soazig LEMOINE :

Et si c'est signé par la composante et tout ça.

Monsieur René DORVILLE :

Monsieur le Président, je remarque que dans l'argumentaire il n'y a pas ??? (incompris).

Le président :

Monsieur DORVILLE, vous savez comme moi que le doyen n'est pas là. On demande au CAC de prendre la décision quand même parce qu'on ne peut pas bloquer la situation. Si les deux directeurs sont d'accord, je pense qu'il faut éviter de bloquer une situation. Évidemment, si l'un n'est pas d'accord, on ne peut pas non plus aller à l'encontre. Je pense qu'il faut voter sous réserve que le directeur du département LSH soit d'accord.

Madame Soazig LEMOINE :

Il y a quelque chose qui me sidère. Normalement, c'est MCF contractuel, puis on a le profil de poste, puis une commission, c'est ça, c'est un peu plus lourd ? Et là, c'est marqué : « À cet égard, le département d'histoire souhaiterait le renouvellement de Madame Audrey Ségard, docteur en histoire de l'art » etc. Cela veut dire que le recrutement est déjà fait...

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE :

Est-ce que c'est un renouvellement ? On vous a expliqué la semaine dernière que...

Madame Soazig LEMOINE :

Si c'est un renouvellement...

Monsieur ???

Si c'est un renouvellement, ça ne passe pas par ici...

Madame Soazig LEMOINE :

On a vu ça il n'y a pas longtemps, le poste est remis en... Mais si, c'est comme les prestataires, le renouvellement n'est pas automatique.

Monsieur ???

Pour les MFC contractuels, on ne reprend toute la procédure parce qu'elle est lourde (cela passe par le CAC plénier et le CA plénier, il y a un comité de sélection). On peut renouveler sans refaire de comité de sélection si la composante est d'accord. En revanche, le poste dont il est question, c'est un poste qui était occupé, c'est quelqu'un qui est parti à la retraite. Il était occupé par un titulaire l'an dernier, donc je ne sais pas si on peut renouveler avec le même statut. Pour renouveler quelqu'un, encore faut-il qu'il ait été maître de conférences contractuel. Sur quel support, je n'en sais rien. En fait, on ne sait pas s'il est question de renouveler, si cette personne était professeur contractuel, maître de conférences contractuel ou autre.

Madame Soazig LEMOINE :

C'est marqué dans l'argumentaire. Elle dit qu'elle occupait le poste de PR 208 qui a été pourvu cette année, et c'est pour ça qu'il utilise un autre...

Le président :

Monsieur CLERGUE.

Monsieur Manuel CLERGUE :

Monsieur le Président, c'est écrit en rouge, donc ça saute un peu aux yeux. J'aimerais qu'on retire du profil de poste « le service envisagé est à hauteur de 219 heures ». Le profil de poste d'un maître de conférences a une obligation de service de 192 heures. Il me paraît compliqué de mettre sur un profil de poste de faire plus d'heures que son service statutaire.

Le président :

Bien. Il reste un vrai souci, c'est l'accord du département de lettres.

Monsieur Michel GEOFFROY :

Très rapidement, il y a un autre souci, celui de savoir si c'est un renouvellement où auquel cas ce n'est pas du plénier puisqu'il y a le nom de la personne, ou si c'est un redémarrage d'un recrutement auquel cas il faut qu'on vote l'ouverture du poste. La question est que fait-on ? Est-ce qu'on renouvelle quelqu'un ou est-ce qu'on est là pour ouvrir le poste au concours ?

Monsieur Justin DANIEL :

Monsieur le Président, nous avons sous les yeux une fiche de demande de publication. On demande au conseil académique de se prononcer sur le principe de publication.

Le président :

Je suis d'accord, mais il faut aussi que les départements soient d'accord.

Monsieur Justin DANIEL :

Oui, nous sommes d'accord. Je trouve pour ma part (et je ne suis pas le seul à avoir ce point de vue) que la fiche de poste est très mal construite et qu'il y a des choses qu'il faudrait carrément retirer. D'autre part, il y a le souci soulevé par Monsieur le Président, à savoir l'accord préalable de la composante.

Le président :

OK.

Monsieur Jean-Pierre SAINTON :

Monsieur le Président, j'interviens sur cette question parce que je n'en maîtrise pas tous les éléments. Autant que je sache, je crois comprendre que cette fiche de poste est mal libellée. Je pense que si elle est mal libellée, c'est lié un peu à tous les problèmes qui ont existé, les éléments tardifs qui ont existé sur le poste et le renouvellement de la personne en question. Je ne sais pas si c'est réhivitoire de l'acceptation du CAC, mais je crois que c'est ??? (propos couverts par le bruit environnant), c'est évident. Mais, à l'origine c'est un problème qui s'est posé parce que le renouvellement ne s'était pas fait, si je me souviens. Je me base sur la mémoire du CAC là-dessus puisque ça a déjà été discuté.

(Silence)

Le président :

Bien, il faudrait qu'on avance. Il y a deux problèmes. Je pense qu'on ne peut pas voter en l'état. Par contre, il y a deux situations. Soit c'est un poste pour lequel il faut passer par le circuit normal, soit c'est un renouvellement pour lequel il ne faut pas que ça pose problème, mais faudrait-il encore que le poste soit vacant et qu'il y ait un accord entre les deux composantes ou les deux directeurs de département. Aujourd'hui, je pense qu'on ne peut pas voter. On passe au point suivant.

10. CONVENTION DE CONSORTIUM « DEVELOPPEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE COLLABORATIVE MANIOC »**Le président :**

Si vous voulez bien présenter.

Monsieur Sylvain HOUDEBERT :

Bonjour à tous en Martinique et en Guadeloupe. Je vais vous faire un bref exposé pour vous dire pourquoi le SCD propose la création d'un consortium pour la gouvernance de MANIOC. Un bref historique pour commencer. MANIOC a dix ans, inauguré en 2009. À ses débuts, MANIOC, c'était 50 ouvrages deux partenaires. Aujourd'hui, c'est 2 500 livres anciens, 15 000 documents iconographiques, 2 700 vidéos, et une dizaine de partenaires institutionnels. MANIOC a donc pris une réelle envergure, attestée par un usage très important : 600 000 téléchargements en 2018.

Cette évolution a bien sûr un impact très important sur sa gouvernance. Depuis dix ans, MANIOC est piloté par le SCD. Cela s'est d'abord fait dans le cadre d'un plan de pluriformation, puis c'est devenu une structure fédérative de recherche qui lui a donné les moyens de son fonctionnement. Cette gouvernance a été parfaite pour mettre en place la bibliothèque numérique, mais elle n'est plus adaptée à ce stade du développement de MANIOC. Tout d'abord, le principal partenaire de MANIOC (Université de Guyane) est totalement exclu de cette gouvernance. Ensuite, il est vraiment devenu nécessaire de formaliser les devoirs et les droits de chaque partenaire. Enfin, et non des moindres, MANIOC a besoin de construire une nouvelle plateforme et de mutualiser les financements.

La création d'un consortium est une solution qui permet d'adapter la gouvernance de MANIOC et ses multiples partenariats, en mutualisant les investissements et en ouvrant de nouvelles perspectives de financement.

On m'a demandé d'être concis. Le document qui vous a été présenté a été bien mûri. Il propose la mise en place d'une gouvernance classique organisée autour d'un comité de pilotage décisionnel, d'un comité technique et d'un comité scientifique. Le consortium est créé par ses deux membres fondateurs – l'Université des Antilles et l'Université de Guyane –, et il est appelé à intégrer rapidement de nouveaux membres. Le SCD coordonne le consortium et les projets. Si vous avez des questions, j'y répondrai avec plaisir.

Le président :

Madame ANTOINE.

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE :

Merci Président. Vous parlez d'ouverture de nouvelles perspectives de financement, mais est-ce que vous n'en perdez pas ? Est-ce que vous allez perdre votre statut de FED et du coup vous éloigner des crédits associés ? Et quelle est la conséquence ? En commission recherche, cette question de distribution des crédits FED est souvent abordée, et cela a des conséquences sur l'ensemble des autres FED en général.

Monsieur Michel GEOFFROY :

Je ne pense pas qu'il y ait de perte de revenus à ce niveau-là puisque le montant attribué à la recherche par le conseil d'administration au niveau de l'université, doit être utilisé non seulement pour abonder les structures de recherche et les structures fédératives des laboratoires, mais également toute entité de l'université qui a des activités de recherche. Donc, si le CAC décide d'octroyer un montant régulier ou révisé chaque année à ce consortium, ce sera le cas sur la recherche.

Le président :

Monsieur LETIN.

Monsieur Grégory LETIN :

Je vois dans la page 9 la composition du comité technique et je vois qu'on parle de « référent développement informatique ». Je voudrais savoir si la DSIN a été partenaire étroit dans la lecture, en tout cas dans l'application de ce comité technique, et comment ça va se coordonner.

Monsieur Sylvain HOUDEBERT :

Au sein du SCD, il y a un agent à 100 % de son temps qui travaille au développement de MANIOC. Il travaille au quotidien avec le DSI dans sa branche martiniquaise, et j'ai encore un rendez-vous jeudi prochain, sachant que MANIOC ne peut pas évoluer sans leur implication.

Le président :

Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS :

Merci Monsieur le Président. Si vous quittez le statut de FED, est-ce que cela veut dire que MANIOC peut toujours émarger sur des crédits BQR ?

Monsieur Sylvain HOUDEBERT :

Par rapport au financement de MANIOC, cette année, les financements ont évolué. Auparavant, on avait un budget de 50 000 euros, mais 30 000 euros de ces 50 000 euros étaient utilisés pour des captations vidéo. Maintenant, MANIOC n'assure plus les captations vidéo qui sont prises en charge par le BRS. Le budget qui permet de faire vivre MANIOC correctement par rapport à ce fonctionnement, c'est 20 000 euros par an, on est satisfait avec ça. Si le CAC attribuait 20 000 euros par an de façon pérenne, ce serait tout à fait correct. On a la capacité à monter des dossiers avec des partenaires extérieurs. On a ramené 60 000 euros cette année pour la nouvelle plateforme de MANIOC. Donc, ne pas émarger des BQR n'est pas grave parce que quand on montait des dossiers, c'était surtout pour des captations de vidéos qui sont maintenant prises en charge par les labos et d'autres sources de financement.

Le président :

S'il n'y a pas d'autres questions, on va voter.

Monsieur Gerry L'ETANG :

Monsieur le Président, je vous voudrais intervenir.

Le président :

Allez-y.

Monsieur Gerry L'ETANG :

Je voudrais intervenir en ma qualité de co-directeur de MANIOC avec Sylvain, et saluer le projet présenté par Monsieur le Directeur du SCD, parce que si MANIOC est un extraordinaire succès (j'en veux pour preuve les rapports élogieux des évaluations du ministère, et je salue le travail accompli par le chef de projet MANIOC, Madame Anne PAJARD, MANIOC est en quelque sorte aujourd'hui victime de son succès et doit avoir une structure plus importante, c'est-à-dire en rapport avec ce qu'est devenu MANIOC, une structure de plus en plus conséquente avec de plus en plus de choses qui sont faites très bien. Je crois donc que pour le développement de MANIOC, le projet de consortium est à saluer et à confirmer. Merci.

Le président :

Merci pour cette remarque. S'il n'y a pas de question, on va voter. Monsieur, on va vous demander de sortir.

Monsieur Sylvain HOUDEBERT :

Oui.

Monsieur Grégory LETIN :

J'avais une question. Je crois que vous avez déjà répondu, mais c'est pour être vraiment sûr. Dans la partie Annexe 1 « Projet refonte technologique », je voudrais savoir si vous avez consulté la DSIN pour vérifier la faisabilité etc., et si vous avez leur accord sur cette partie.

Monsieur Sylvain HOUDEBERT :

Des groupes de travail ont été organisés et la DSIN a été invitée et impliquée, avec Monsieur THETIS de la DSIN. Aujourd'hui, les choix techniques ne sont pas arrêtés. On s'oriente vers une solution qui doit être validée par le directeur de la DSIN avant de lancer.

Le président :

Une dernière question. Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS :

Désolé de revenir sur les éléments budgétaires. Si MANIOC perd le statut de FED, est-ce que les 20 000 euros que pourrait attribuer le CAC régulièrement sont quand même à prendre sur l'enveloppe qui a été votée par le CA concernant les FED ?

Le président :

Évidemment, sinon où est-ce qu'on prendrait les 20 000 euros ?

Madame Soazig LEMOINE :

Sur le fonds de roulement !

Monsieur Olivier GROS :

C'est histoire de bien suivre la chose.

Le président :

C'est de la recherche. Bien, on va voter. [*Monsieur Sylvain HOUDEBERT quitte la salle*] On va voter sur cette convention de consortium MANIOC. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La Martinique ?

Monsieur Justin DANIEL :

Unanimité.

Le président :

Merci beaucoup.

POINT 10 : Convention de consortium MANIOC »	Nombre de votants	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	44

12. QUESTIONS DIVERSES

Le président :

Le point suivant avait été retiré. Par contre, il y a trois questions diverses. La question

12.1. Question de Madame LEMOINE sur les formations avec peu d'inscrits

Le président :

Pour répondre à la question de Madame LEMOINE, je pense qu'il faudrait qu'on fasse notre travail. On est en début d'année, je ne peux pas dire quelles sont les formations où il y a quatre ou cinq étudiants.

Madame Soazig LEMOINE :

C'est vrai qu'on avait déjà discuté, mais on va rentrer dans la deuxième année de la nouvelle maquette et je trouve que ce serait bien de faire un bilan. Parce que, Monsieur le Président, derrière, qui dit filière en tension parce qu'il y a plus d'étudiants que précédemment, dit redéploiement des postes. Après, on peut aussi faire un choix au niveau de nos formations, de laisser ouvertes certaines formations qui sont à petits effectifs, mais voyez, ce sont des choix que l'université fait avec son argumentaire et son envie de faire progresser ou développer certaines disciplines. Mais il faut faire un bilan pour pouvoir faire des choix.

Le président :

D'accord. Il est vrai que pour les formations avec un petit nombre d'étudiants, c'est difficile de les ouvrir. Quand on voit cinq ou six qui partent en formation, ce n'est pas logique. Effectivement, il y a des formations avec peu d'étudiants qui sont des formations très spécialisées, et on fait l'effort d'accompagner ces formations qui apportent une valeur ajoutée pour le territoire.

Madame Soazig LEMOINE :

Mais qui peut faire ce travail ? C'est une remontée au niveau des services des scolarités des différentes composantes parce qu'on a déjà des chiffres. Chez nous, les inscriptions se font jusqu'au 30, mais le problème, si on laisse les étudiants jusqu'au 30 septembre aller dans une formation qu'on décide de fermer après, ce n'est pas bien non plus.

Le président :

Aujourd'hui, c'est difficile. Par contre, l'évaluation qu'on fait, c'est sur l'année précédente, et on va sur cette année et l'année prochaine, sur deux années par exemple.

Madame Soazig LEMOINE :

Oui voilà, c'est très bien.

Le président :

Donc, on va faire l'évolution pour l'année dernière et on va poursuivre cette année.

Madame Soazig LEMOINE :

OK, merci.

12.2. Question de Madame SMITH RAVIN sur les étudiants de master 2 histoire

Le président :

Monsieur SAINTON, est-ce que je peux te laisser prendre la parole ?

Monsieur Jean-Pierre SAINTON :

Oui, Monsieur le Président, je peux répondre sur cette question, encore que le vice-président de la CFVU Martinique peut répondre aussi. Suite à la réunion qui a été tenue sous ma présidence le 25 juin, les dispositions suivantes avaient été prises, c'est-à-dire d'une part pas de validation intégrale du S9 et il appartenait à l'équipe d'apprécier ce qui avait été fait pour dire jusqu'où pouvait aller la reconnaissance de ce qui avait été fait et ce qui avait été placé réellement. C'est ce qui a donc été fait puisque nous nous sommes réunis. Je vous ai transmis un rapport pédagogique et scientifique en ce sens, je vous l'ai envoyé le 9 juillet et de nouveau le 11 juillet au VP CFVU de

Martinique. À l'issue de ce rapport, on a été très loin dans la validation possible de ce qui a été fait. Mais, il y a des choses qui ne peuvent pas être tout simplement données. Par conséquent, la recommandation était que les étudiants se réinscrivent pour terminer ce semestre. Je rajoute également que, suite à votre recommandation, les étudiants qui devraient se réinscrire ne paieraient pas les droits d'inscription. Par conséquent, je considère que la question est résolue à notre niveau, d'autant plus que les étudiants concernés étaient présents dans la réunion de pré-rentree qui s'est faite récemment, et entendu ce qui a été dit. Donc en principe, les choses ont été transmises à la fois à la CFVU Martinique et à l'administration de la faculté de lettres pour la suite à donner.

Le président :

Merci beaucoup. Effectivement, on a eu une réunion avec les membres des laboratoires et des départements, et on s'était arrêté sur ces principes. Je m'étais engagé à ce que les étudiants ne paient pas cette année, d'autant plus qu'ils finissent pour le 31 décembre, validation de leur mémoire et le reste de l'enseignement. Voilà, en principe au 31 décembre ils auront fini leur master.

12.3. Question de Monsieur Justin DANIEL sur l'adhésion au TGIR

Le président :

Il y avait une dernière question diverse, sur l'adhésion au TGIR, posée par Monsieur Justin DANIEL. Le document m'a été envoyé, mais j'avoue que je n'ai pas eu le temps de l'ouvrir. Monsieur GROS m'a dit qu'il me renverrait le document. En ce qui me concerne, je n'y vois pas d'inconvénient, mais je vais le lire et je ferai un retour à Monsieur GROS et Monsieur DANIEL. Mais s'il y a une contribution financière, cela va être un peu plus difficile, mais on verra. Monsieur LETIN.

Monsieur Grégory LETIN :

En général, Monsieur le Président, quand on adhère à des structures de recherche, on a des conditions à remplir et il faut faire attention... je parle par exemple au nom de la DSIN, il y a des critères qu'il faudra certainement remplir et il faut qu'il y ait une relecture à ce niveau de la part de ce service pour être sûr qu'on remplit correctement les conditions.

Le président :

C'est bien pour cela que j'ai dit que j'allais lire le document.

Monsieur Justin DANIEL :

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir apporté une réponse. La question que pose Monsieur LETIN, on n'en est pas encore là parce que ça concerne la convention de consortium qui va faire l'objet, pour le cas où l'université accepterait d'y adhérer, d'un examen attentif de part et d'autre. Là, il n'y a aucun souci. Par ailleurs, pour ce qui est d'une éventuelle difficulté financière, il est prévu deux modalités de financement : soit l'université verse le montant annuel, soit les membres d'unité de recherche concernés acceptent de concéder une part de leur contribution en temps chercheur. C'est une technique qu'on utilise très fréquemment pour le dépôt de réponse à appel à projets. Merci beaucoup.

Le président :

Merci beaucoup. Est-ce que je pourrais vous demander d'arriver un peu plus tôt cet après-midi pour le CAC restreint ?

Monsieur Justin DANIEL :

Cela ne va vous surprendre, mais à la Martinique, certains subordonnent la réponse à votre question... !

Le président :

C'est la même réponse en Guadeloupe. Mais si on peut commencer un peu plus tôt, ça m'arrangerait. Donc, si tout le monde est d'accord, on revient à 13 h 30. Merci beaucoup.

FIN DE LA SEANCE : 12 H 00